

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 24 février à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 18 février 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de votants : 42**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M.FICHEUX Bruno,  
M. BEZILLE Marc, procuration à M.DUYCK Joël,  
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,  
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,  
M.DEHAENE Michel, procuration à M.HENNEON François-Xavier,  
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme VILLE Augustine,  
Mme EVRARD Monique, procuration à M. MAHIEU Philippe,  
Mme HERDIN Andrée, procuration à Mme DE SWARTE Marie-Dominique,  
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,  
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M.THOREZ Jean-Claude.

***Secrétaire de séance :*** M. DELVALLE Jean.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le



ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

# **RAPPORT** **D'ORIENTATION** **BUDGETAIRE**

Le conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du schéma budgétaire primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A ce titre, l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Monsieur le Président doit donc présenter à l'occasion du DOB 2022, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport prévu à l'article L2312.1 du CGCT est transmis par Monsieur le Président de la Communauté de communes Flandre Lys aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil communautaire.

Il est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Flandre Lys, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

## LE DOB PERMET

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- D'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires,
- De présenter les actions mises en œuvre.

### LE PRÉSENT DOCUMENT ABORDERA DONC SUCCESSIVEMENT :

- le contexte socio-économique et l'environnement général,
- l'analyse de la situation financière et fiscale de la communauté de communes : données et ratios généraux, fiscalité, endettement,
- les éléments de prospectives 2022,
- l'évolution des dépenses et du besoin de financement du budget général et des budgets annexes et budget autonome.

# CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

# FRANCE : VERS UN RETOUR À LA NORMALE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après +44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021).

Dans ce contexte favorable, une croissance proche de 1 % est prévue au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

# FRANCE : ONDE DE CHOC AMORTIE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au S1 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des

difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 :

- l'interruption soudaine des activités économiques,
- la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre

# FRANCE : UNE INFLATION TRANSITOIRE QUI SE PROLONGE

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation IPC progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Nous prévoyons dès lors que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.

# FRANCE : DES ENTREPRISES QUI SE PORTENT BIEN

Les résultats des entreprises françaises sont bons.

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au

T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020) puis de 6,9 % en 2022.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

# FRANCE : DES DÉPENSES TOUJOURS EXPANSIONNISTES

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

# FRANCE : DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DE LONG-TERME AVEC FRANCE 2030

Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre 2021, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre 2021. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres).

Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

**Energie**  
**8 Milliards**

Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets.

**"Transports du futur"**  
**4 Milliards**

Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie. Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.

**Alimentation**  
**2 Milliards**

Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.

**Santé**  
**3 Milliards**

Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.

**Culture**  
**2 Milliards**

Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.

**Espace et fonds marins**  
**2 Milliards**

Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.

# LES COLLECTIVITÉS MOINS CONCERNÉES PAR LE PLF

Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF «**anti crise**» de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondamment exceptionnel des aides à l'investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

De fait, **peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre du PLF de 2022**. Les **dotations de l'Etat sont stabilisées** à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros. Seule évolution, la DSR et la DSU qui progresseront respectivement de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

Cette année encore **l'enveloppe normée des dotations de l'Etat** aux collectivités fera appel aux variables d'ajustement (les fameux « gages ») pour équilibrer les différentes enveloppes, soit un besoin de financement de 50 millions d'euros en 2021. L'exposé des motifs du PLF note que ce gage est en réduction par rapport aux années antérieures. Il était de 51 M€ en 2021, de 120 M€ en 2020, de 159 M€ en 2019 et de 293 M€ en 2018.

Assez classiquement, **le PLF prévoit de mobiliser deux variables** pour financer ce gage : la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale dite «**dotacion carrée**» et **la dotacion de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP), chacune abondant de 25 M€ ce besoin de financement. A noter, qu'en 2022 ce sont les régions qui sont désignées pour le financer, les collectivités du « bloc local » et les départements en seraient dispensées. Les régions ont fait savoir, dans un communiqué de presse, leur hostilité totale à cette mesure.

# LES COLLECTIVITÉS MOINS CONCERNÉES PAR LE PLF

**Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il reste cependant toujours assez difficile de bien discerner entre les ouvertures d'enveloppes (les AE), les crédits à engager pour l'année (crédits de paiement) et les montants réellement décaissés....**

**Côté fiscalité, depuis 2021 les intercommunalités disposent d'une fraction de la TVA correspondant à leur ancien produit de TH sur les résidences principales.** Il était prévu que cette fraction calculée une fois pour toute sur le montant de TVA de 2020 évolue chaque année comme la progression de la TVA au niveau national. Mais la crise sanitaire et économique de 2020 ayant entraîné une chute de la TVA en 2020, la part revenant aux collectivités aurait été plus élevée que prévu. On se rappelle que la loi de finances de l'année dernière a supprimé cet effet d'aubaine inattendu. Elle a d'une part changé l'année de référence pour le calcul du ratio de 2020 à 2021 et, d'autre part, modifié son indexation, en la fixant sur l'année en cours. **Ainsi, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022, estimée dans le PLF à + 5,4 %.**

Le PLF devrait également contenir, mais sans doute sous forme d'amendements qui interviendront dans le cadre de la commission des finances, des mesures ajustement des rôles de TH concernant la bonne prise en compte du produit de taxe d'habitation à compenser en fraction de TVA (rôles supplémentaires et complémentaires).

# MINI-RÉFORME DES INDICATEURS

Donnant suite aux travaux du Comité des finances locales, le PFL intègre une mini-réforme des indicateurs financiers. En effet, avec la suppression de la TH, la baisse de la CVAE et la réduction de la part communale de la taxe d'habitation, la composition du panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé.

Ceci a rendu nécessaire, à compter de 2022, une évolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

Le PLF reprend à ce titre les propositions du CFL adoptées en juillet, à savoir :

- **une intégration dans le périmètre de ces indicateurs des recettes de DMTO et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).** En revanche, certaines taxes dites « affectées » comme la taxe de séjour restent exclues. Ainsi que les dotations de péréquation communale, comme la DSU et la DSR.
- une simplification du mode de calcul de l'effort fiscal.

Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027.

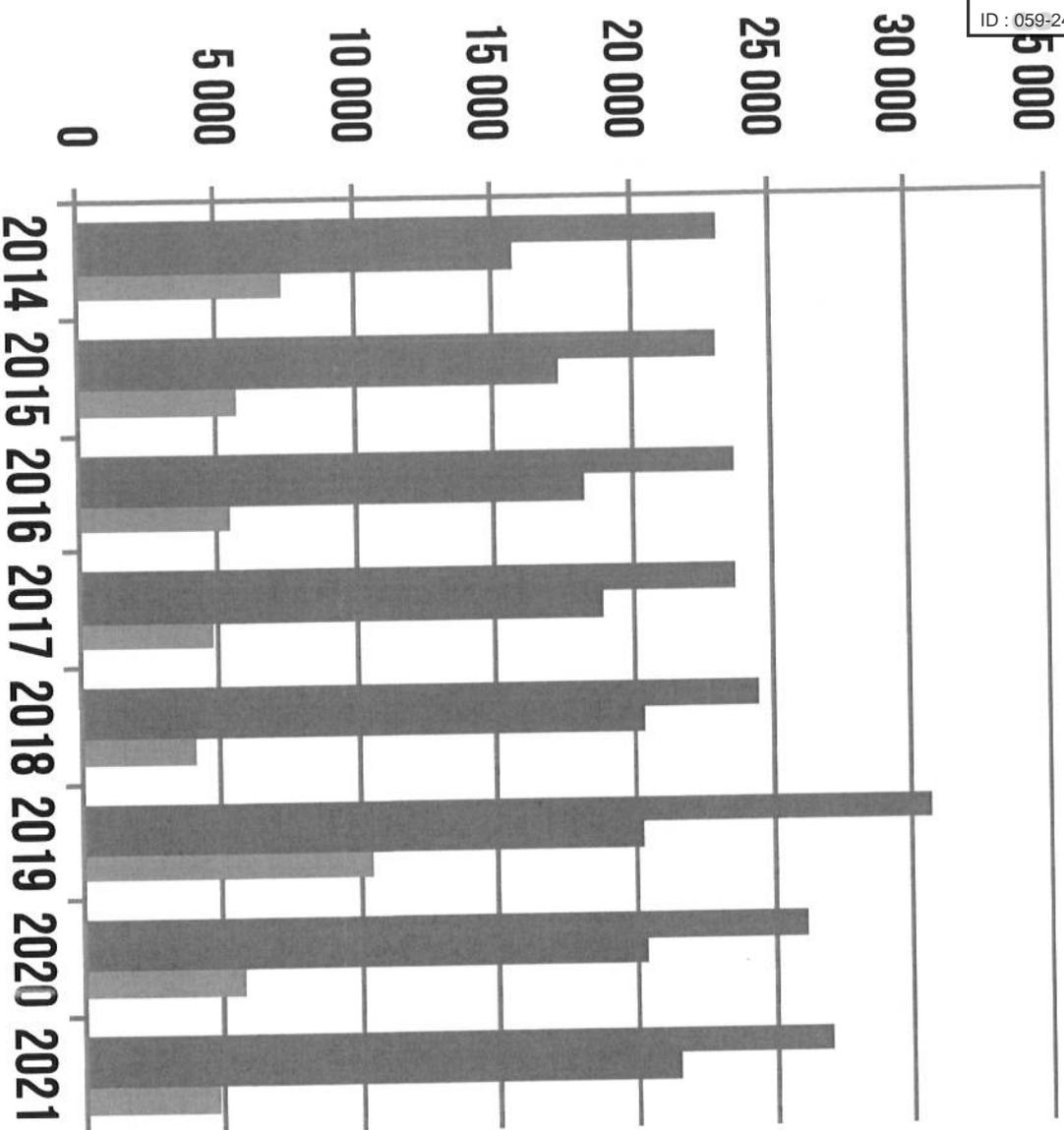


# ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Flandre Lys**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# A. LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET GÉNÉRAL

## CONSTITUTION DE L'AUTOFINANCEMENT (EN K€)



- Recettes de gestion
- Dépenses de gestion
- Capacité d'autofinancement

Ces chiffres n'intègrent pas les reports et les opérations d'ordre

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021

## B. L'ÉTAT DE LA DETTE

### PRET CAF EOLYS

La CAF a alloué à la Communauté de communes Flandre Lys en date du 4 avril 2008 un prêt à taux zéro d'un montant de 379 000 euros dans le cadre de l'aménagement d'EOLYS.

Ce prêt est remboursable en 20 annuités de 18 950 euros.  
**Dernière annuité : 2029.**

<b>Objet</b>	EOLYS
<b>Taux</b>	0
<b>Périodicité</b>	annuelle
<b>Organisme:</b>	C.A.F.

Échéance	Capital restant du	Montant de l'échéance	Capital	Intérêt
05/10/2022	151 600,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
05/10/2023	132 650,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
05/10/2024	113 700,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
05/01/2025	94 750,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
05/10/2026	75 800,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
05/10/2027	56 850,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
05/10/2028	37 900,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €
05/10/2029	18 950,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

## PRÊT CASTEL DE L'ALLOEU

## B. L'ÉTAT DE LA DETTE

La délibération du 14 décembre 2017, a été actée le transfert d'un emprunt contracté par la commune de Laventie, dans le cadre de l'acquisition du Castel de l'Alloeu.

Ce prêt est remboursable sur 14 ans, par annuité d'un montant de 28 916.52 euros.  
**Dernière annuité : 2032. Taux 1.3%.**

Objet	Reprise emprunt Castel Laventie	Échéance	Capital restant du	Montant de l'échéance	Capital	Intérêt
Taux	1.3	03/01/2022	299 270,95 €	28 916,52 €	25 834,03 €	3 082,49 €
Périodicité	annuelle	03/01/2023	273 436,91 €	28 916,52 €	26 100,12 €	2 816,40 €
		03/01/2024	247 336,80 €	28 916,52 €	26 368,95 €	2 547,57 €
		03/01/2025	220 967,85 €	28 916,52 €	26 640,55 €	2 275,97 €
Organisme:	Crédit Agricole	03/01/2026	194 327,30 €	28 916,52 €	26 914,95 €	2 001,57 €
		03/01/2027	167 412,35 €	28 916,52 €	27 192,17 €	1 724,35 €
		03/01/2028	140 220,18 €	28 916,52 €	27 472,25 €	1 444,27 €
		03/01/2029	112 747,93 €	28 916,52 €	27 755,22 €	1 161,30 €
		03/01/2030	84 992,71 €	28 916,52 €	28 041,10 €	875,42 €
		03/01/2031	56 951,61 €	28 916,52 €	28 329,92 €	586,60 €
		03/01/2032	28 621,69 €	28 916,52 €	28 621,69 €	294,80 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

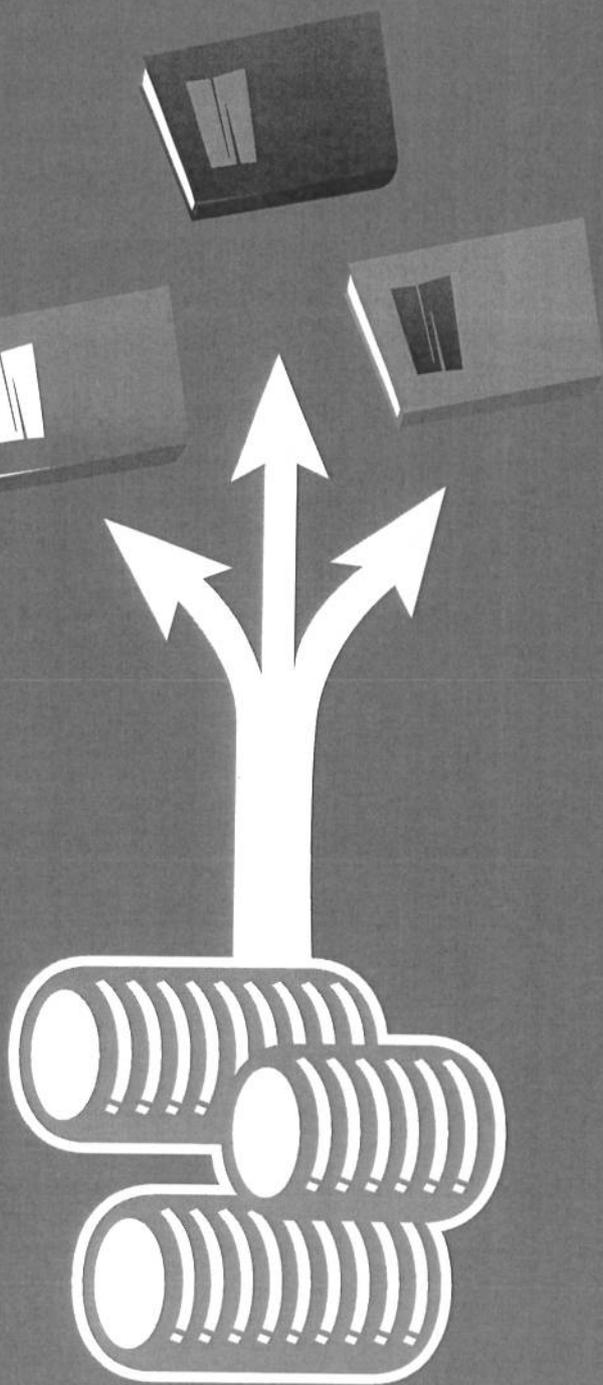
Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

17



# ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2022

**Flandre Lys**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# 1 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

La définition, par le législateur, de nouvelles règles à suivre pour la répartition de la dotation de solidarité communautaire amène la CCFL à réétudier les critères de DSC instaurés par la délibération du 19 février 2015.

Un projet de délibération déterminant les nouveaux critères de répartition de la DSC est porté en séance du Conseil communautaire du 24 février 2022.

Le scénario retenu permet de :

- répartir un montant de DSC au moins équivalent à celui de 2021 (2,4M),
- se mettre en conformité par rapport aux dispositions de la Loi de finances pour 2020 codifiées à l'article L. 5211-28-4 du CGCT.

Le montant de la DSC 2022 sera arrêté par délibération lors du Conseil communautaire du 7 avril 2022.

# 1 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

	INSUFFISANCE DE POTENTIEL FISCAL	POPULATION	ECART DE REVENU PAR HABITANT	ENVELOPPE RURALE	CENTRALITÉ	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
ESTAIRES	226 719	16 334	17 248	0		190 303
LA GORGUE	97 043	14 143	15 605	0		34 360
HAVERSKERQUE	61 535	3 574	3 461	8 495		228 908
MERVILLE	201 929	24 092	28 647	0	24 893	72 289
FLEURBAIX	94 509	6 900	4 277	16 398		102 987
LAVENTIE	196 369	12 643	11 292	0		344 781
LESTREM	88 986	11 646	10 373	0		49 050
SAILLY-SUR-LA-LYS	124 509	9 994	8 423	0		68 920
<b>TOTAL</b>	<b>1 091 598</b>	<b>99 326</b>	<b>99 326</b>	<b>24 893</b>	<b>24 893</b>	<b>1 091 598</b>

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLO

19

# 1 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

	MONTANT À PERCEVOIR	RAPPEL DE LA DSC 2021	GARANTIE	MONTANT À PERCEVOIR	ECART
ESTAIRE	450 603	439 920	0	450 603	10 683
LA CORCUE	161 151	169 006	7 855	169 006	0
HAVERSKERQUE	305 972	299 388	0	305 972	6 584
MERVILLE	351 850	340 062	0	351 850	11 789
FLEURBAIX	225 072	220 673	0	225 072	4 399
LAVENTIE	565 084	533 878	0	565 084	31 206
LESTREM	160 055	173 968	13 913	173 968	0
SAILLY-SUR-LA-LYS	211 845	223 105	11 259	223 105	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 431 633</b>	<b>2 400 000</b>	<b>33 028</b>	<b>2 464 661</b>	<b>64 661</b>

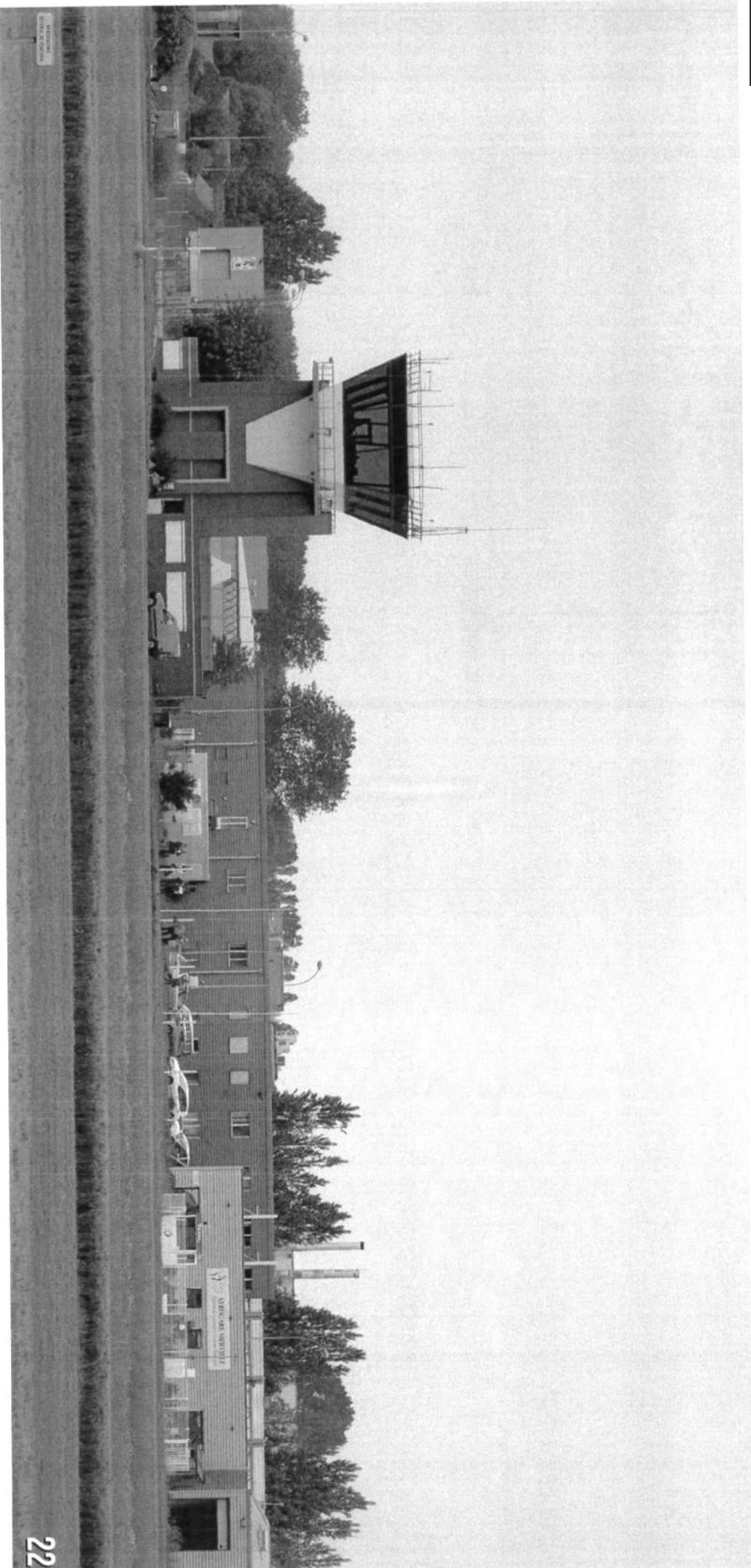
## 2 - FONDS DE CONCOURS

Le Conseil communautaire a délibéré sur plusieurs fonds de concours au cours de ces dernières années amenant à un potentiel de dépenses de ces différents fonds de concours par nos communes à plus de 31 millions.

	Octroyé CCFL	Potentiel de dépenses
FDC 2014	2 500 002,00 €	391 030,00 €
FDC 2016 tourisme	3 200 000,00 €	3 200 000,00 €
FDC 2018	2 014 950,00 €	1 047 930,94 €
FDC 2019	3 022 425,00 €	1 829 235,22 €
FDC 2020-1	2 500 002,00 €	2 500 002,00 €
FDC 2020-2 (75e)	3 015 825,00 €	2 996 401,48 €
FDC 2020-2026 01	18 094 950,00 €	18 094 950,00 €
FDC Culture	800 000,00 €	800 000,00 €
<b>Total</b>	<b>35 148 154,00 €</b>	<b>30 859 549,64 €</b>

# 3 - AERODROME

Depuis le 1er janvier 2022, la CCFL est propriétaire et exploitant de la plateforme de l'aérodrome de Merville-Lestrem. Un budget spécifique a été créé.



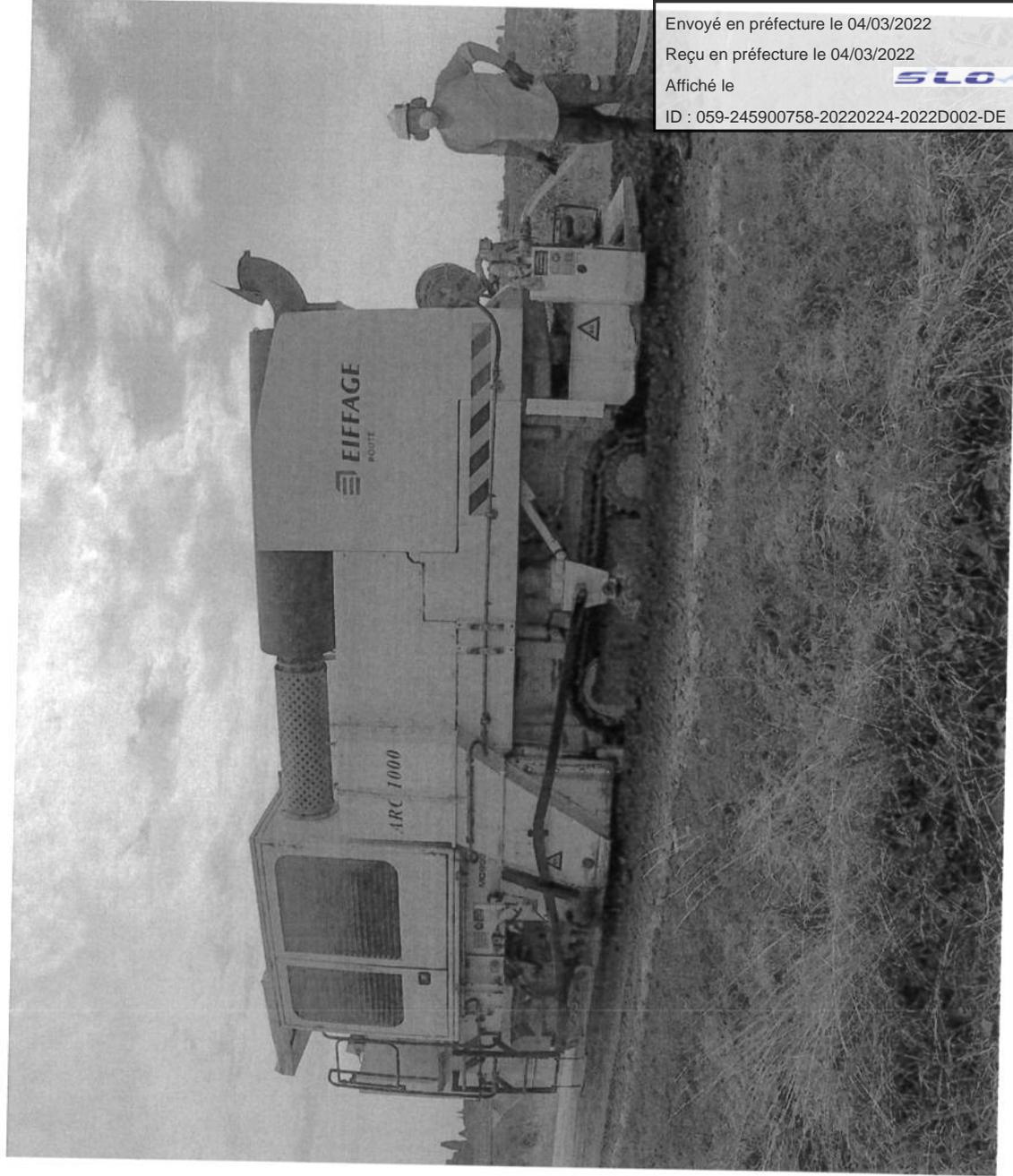
## 4 - COMPETENCE VOIRIE

Par délibération du 20 juin 2018 avec effet au 1er novembre 2018 la CCFL a procédé à la redéfinition de la compétence voirie.

Le patrimoine global de la voirie géré par la CCFL est de l'ordre de 245 km. La campagne de rénovation 2022 des voiries de la CCFL prévoit une intervention sur environ 44 km soit 18% de l'ensemble du patrimoine à entretenir.

Par rapport à l'année 2021, la répartition des différents types de travaux évolue avec une baisse des interventions lourdes et une augmentation des traitements d'entretien courant.

Pour l'année 2022, il vous sera proposé d'évaluer l'enveloppe allouée à la Voirie à 5 Millions.

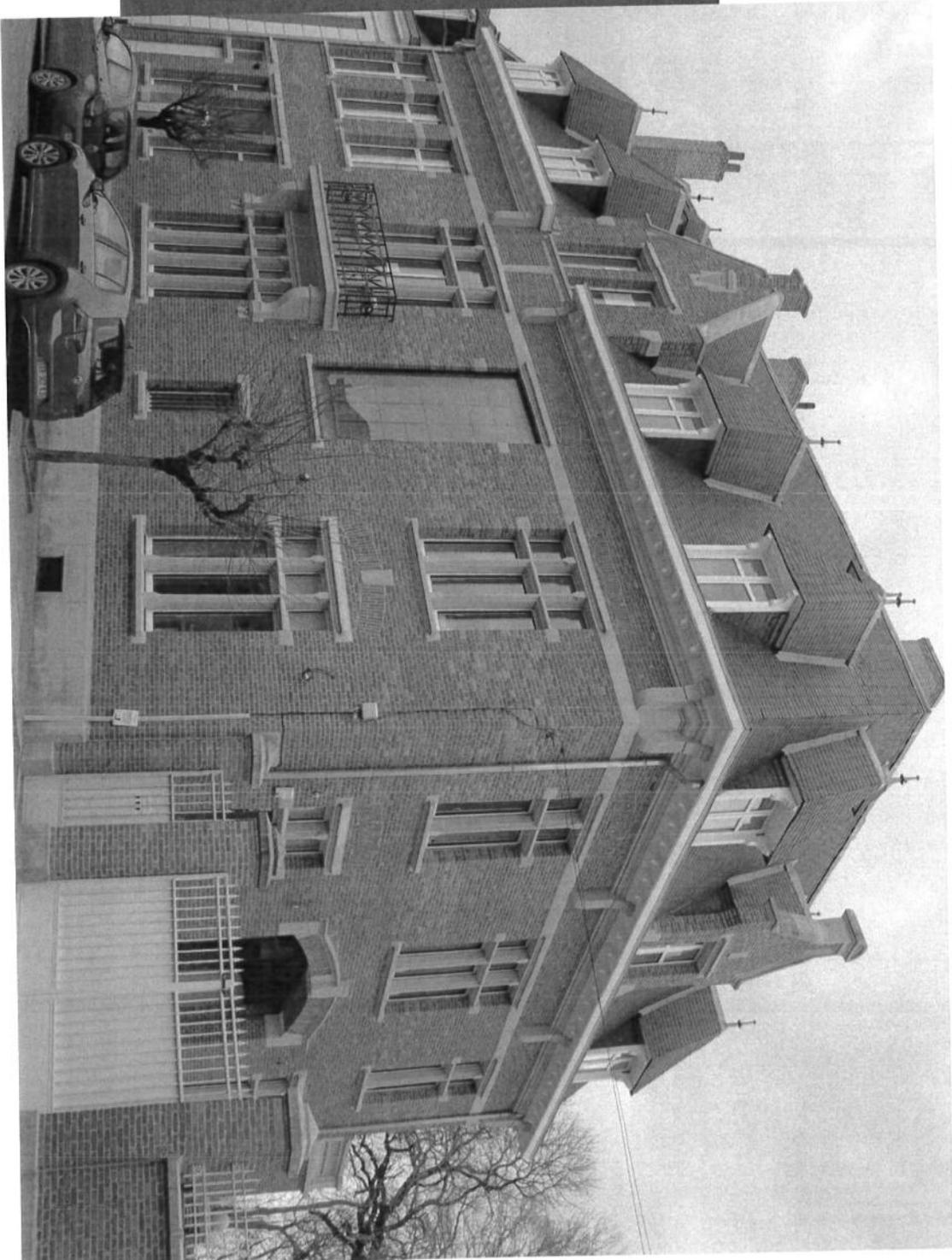


## ÉVALUATIONS SUR L'UNE DES RÉALISATIONS 2021

Ancienne maison de maître, le Castel de l'Alloeu est mis à la disposition de la Communauté de communes Flandre Lys, par la municipalité de Laventie, depuis 2018.

Au sein du Castel se trouve désormais la France Services, le Relais Petite Enfance (siège et antenne de Laventie), ainsi que la médiathèque de Laventie.

# CASTEL DE L'ALLOEU



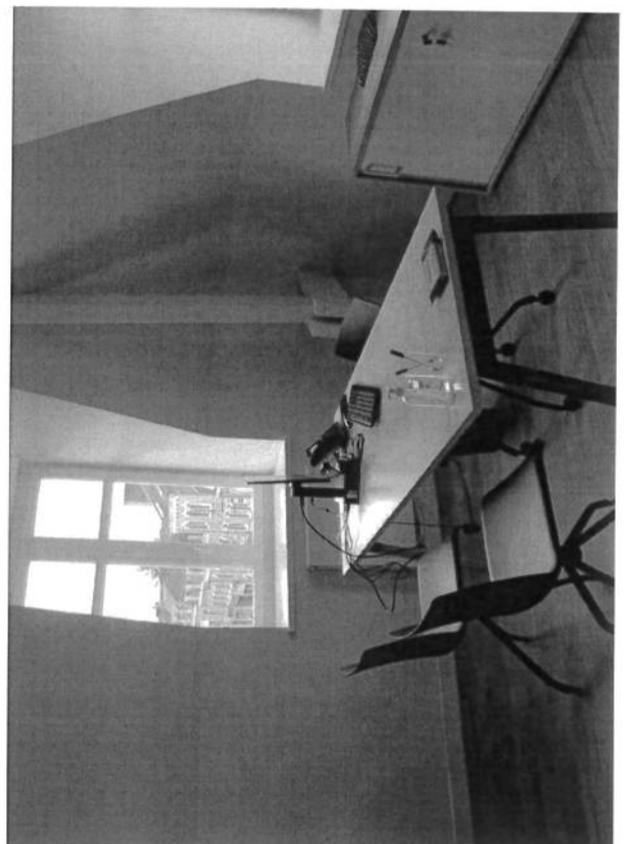
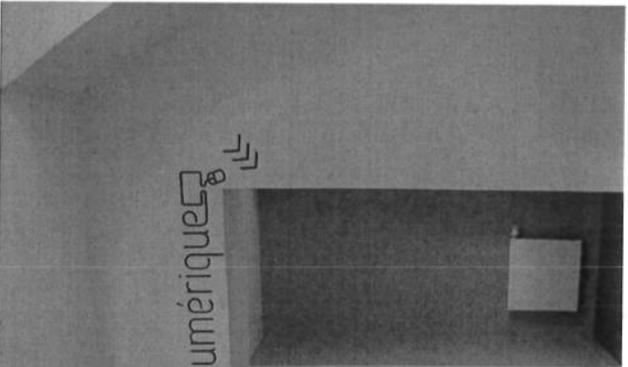
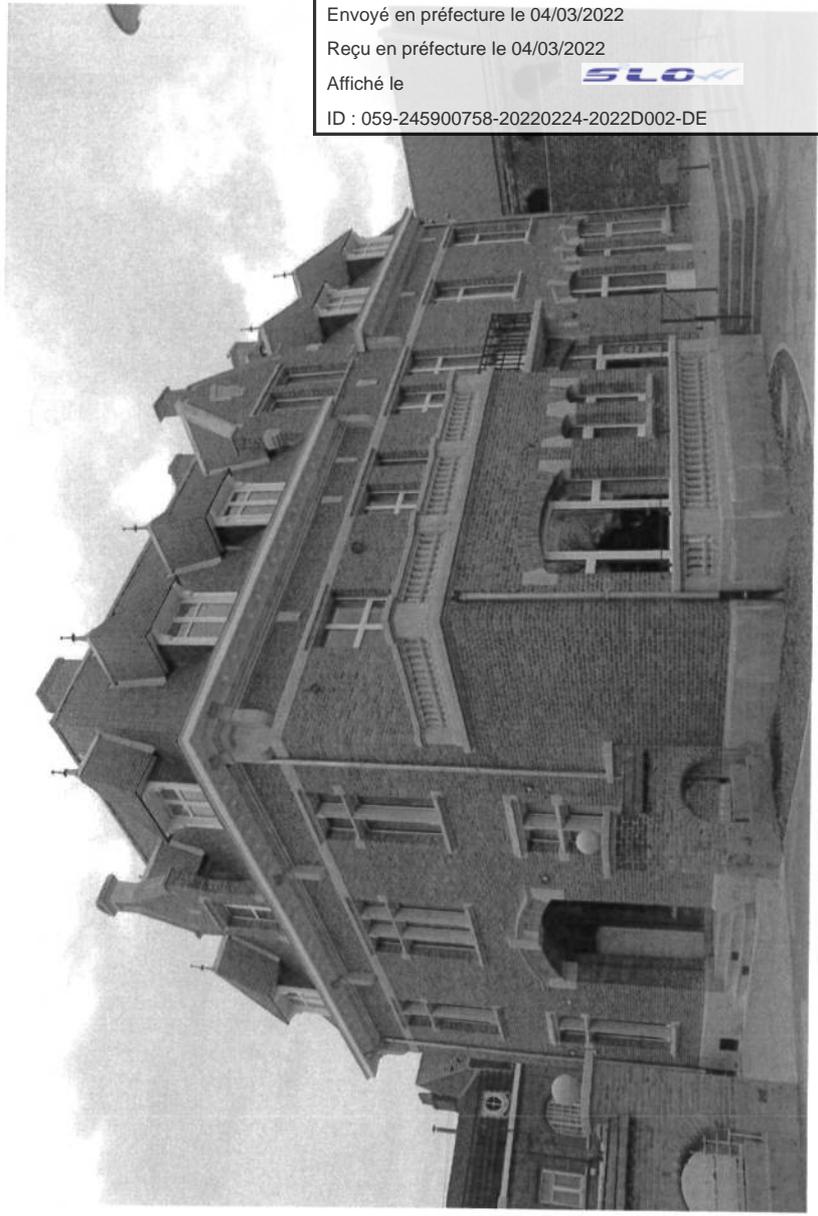
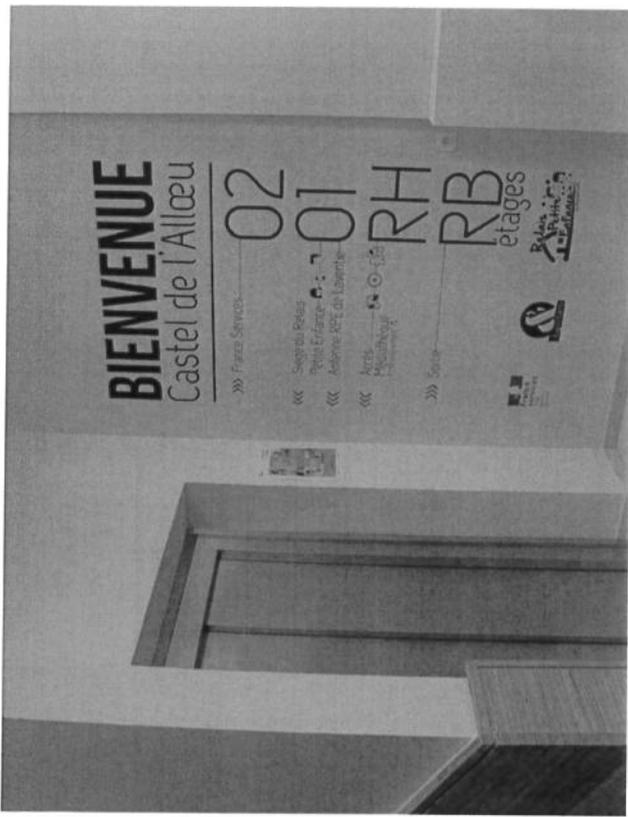
Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

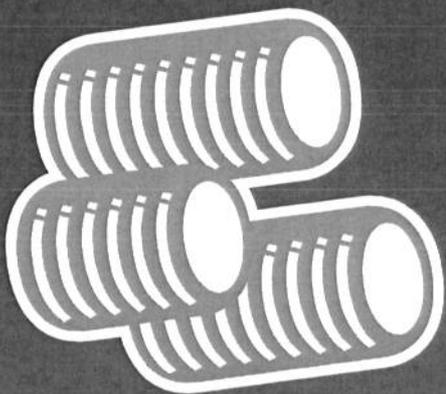
Affiché le

**SLO**

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE



# A. BUDGET PRINCIPAL



# 1. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

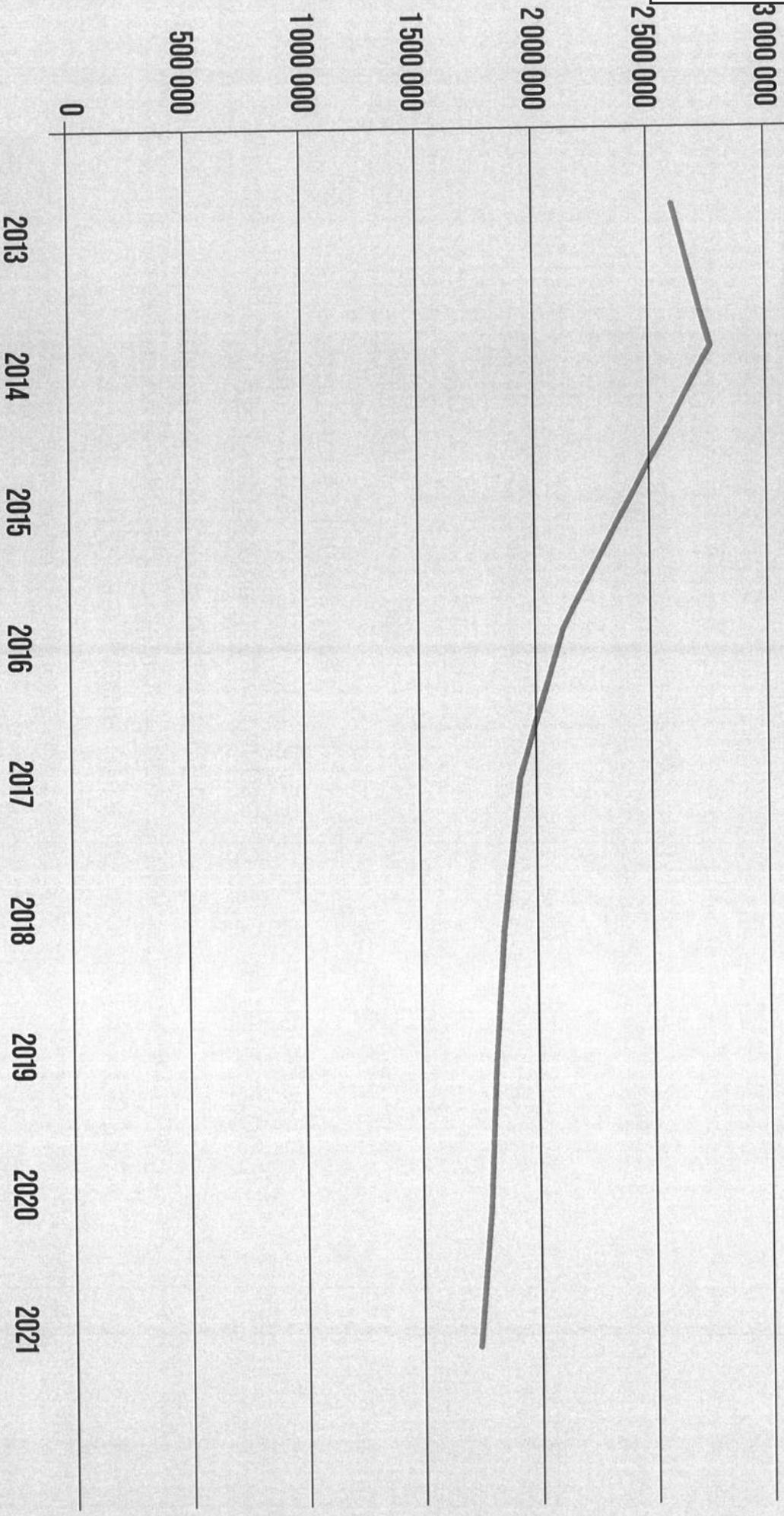
La DGF 2022 est stable avec un montant de 26,786 milliards € : 18,3 milliards € pour le bloc communal et 8,5 milliards € pour les départements.

Il est précisé que depuis l'année 2014, la perte de la DGF totalise plus de 980 000 € pour la Communauté de communes Flandre Lys.

EXERCICES	DGF	DGF N/N-1	PERTE DE DGF CUMULÉE
*2014	2 751 201		
2015	2 439 314	-311 887	-311 887
2016	2 113 938	-325 376	-637 263
2017	1 923 304	-190 634	-827 897
2018	1 848 763	-74 541	-902 438
2019	1 814 176	-34 587	-937 025
2020	1 789 247	-24 929	-961 954
2021	1 763 271	-25 976	-987 930

\*arrivée de la commune de Sailly-sur-la-Lys au sein de la CCFL

# EVOLUTION DE LA DGF (en euros)



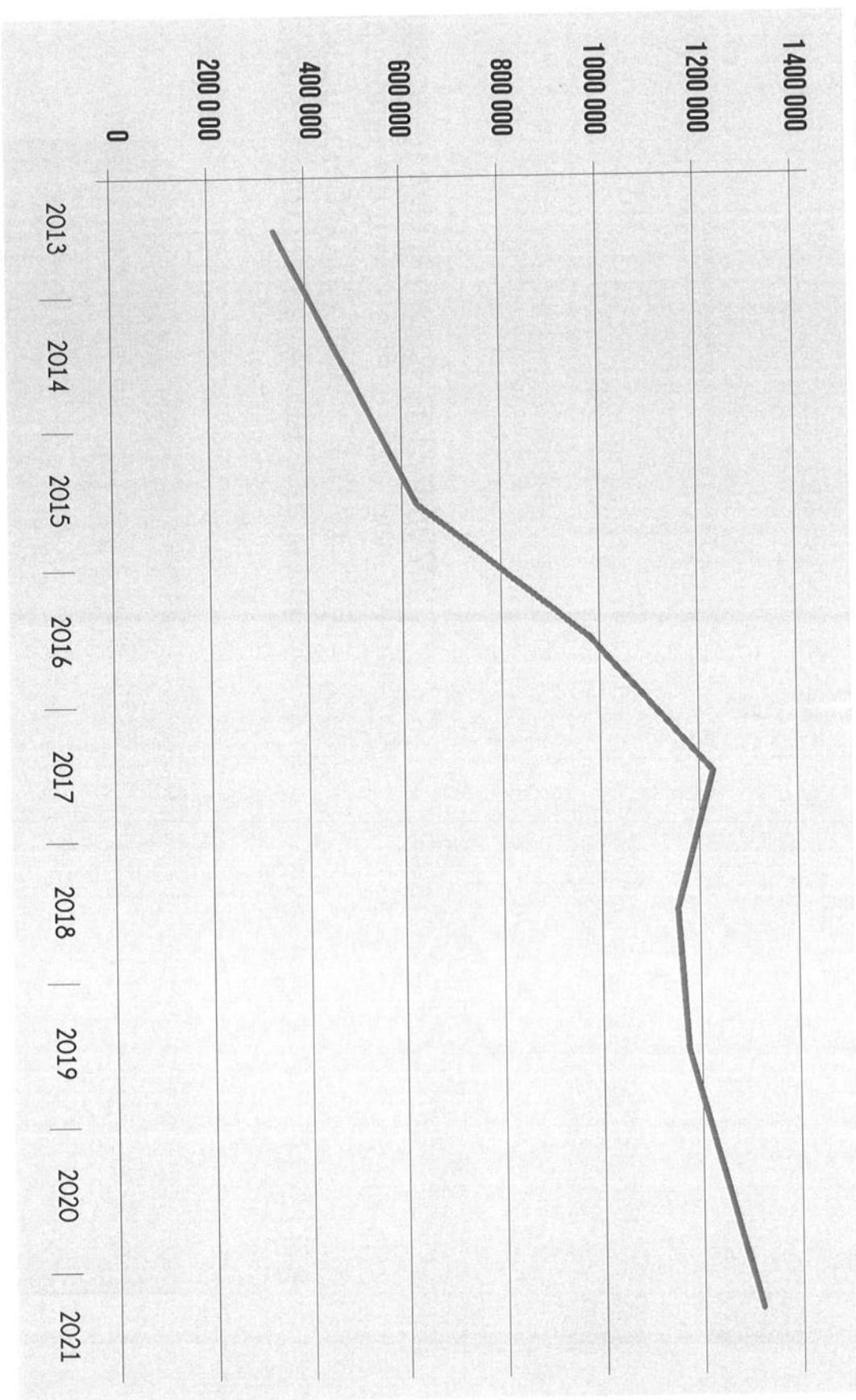
## 2. LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Les élus communautaires ont acté le principe de la répartition dérogatoire « libre » ; à savoir que la CCFL a pris la totalité du fonds à sa charge, pour l'année 2021 comme ce fût déjà le cas de 2012 à 2020.

EXERCICES	FPIC EN €
2013	328 457
2014	460 702
2015	607 324
2016	958 687
2017	1 204 366
2018	1 146 118
2019	1 158 347
2020	1 232 268
2021	1 317 410

## 2. LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

**FPIC EN €**



## 2. LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Répartition du FPIC 2021 entre la CCFL et ses communes membres

CCFL	422 337,00 €
Estaires	116 194,00 €
La Gorgue	174 285,00 €
Haverskerque	21 350,00 €
Merville	253 331,00 €
Fleurbaix	46 088,00 €
Laventie	80 383,00 €
Lestrem	129 449,00 €
Sailly-sur-la-Lys	73 993,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 317 410,00 €</b>

## 3 - LA FISCALITÉ

La Communauté de communes Flandre Lys a maintenu ses taux depuis 2011 afin de ne pas augmenter le niveau d'imposition des entreprises (CFE) et des ménages (taxe d'habitation, taxes foncières), à savoir :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI :	0 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	2.16 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES :	25.32 %

La Communauté de communes a institué sur 2018 la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) permettant à la collectivité, compétente au 1er janvier 2018, de verser les contributions à l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN).

Pour 2022, le montant de cette taxe s'élèvera à **374 892 €** fiscalisés auxquels s'ajoutent **40 895 €** au titre du SAGE, obligatoirement budgétisés, soit une augmentation de 2 %.

Depuis 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Dès lors, l'organe délibérant ne votera pas de taux de taxe d'habitation en 2022, tout comme en 2021.

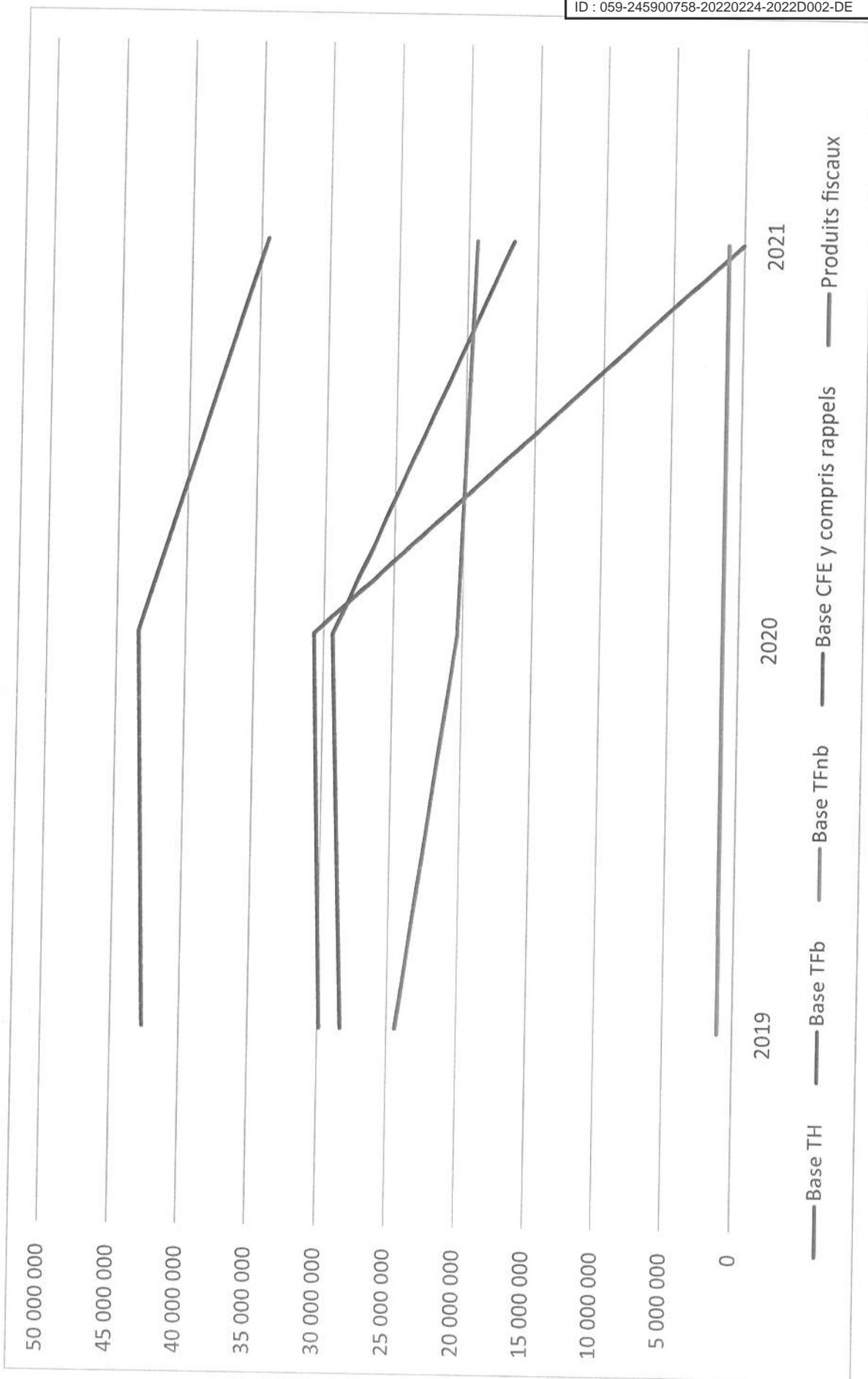
**A TITRE D'INFORMATION, SONT INDIQUÉS  
CI-APRÈS LES TAUX DES EPCI ALENTOURS (ANNÉE 2021) :**

	CABBALR		CCFI*		CAPSO		MEL	
	TAUX	DIFFÉRENCE AVEC LA CCFL	TAUX	DIFFÉRENCE AVEC LA CCFL	TAUX	DIFFÉRENCE AVEC LA CCFL	TAUX	DIFFÉRENCE AVEC LA CCFL
<b>CCFL</b>								
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	0	+4.55	4.00%	+4	1.44%	+1.44	0	0
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	2.16%	+16.96	7.32%	+5.16	6.95%	+4.79	2.09%	-0.07
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	25.32%	+3.91	26.78%	+1.46	26.84%	+1.52	33.61%	+8.29

## EVOLUTION DES BASES FISCALES DEPUIS 2019

	<b>TH</b>	<b>TFB</b>	<b>TFNB</b>	<b>CFE</b>
<b>2019</b>	29 863 099	42 679 534	1 075 510	28 325 393
<b>2020</b>	30 718 000	43 413 000	1 091 000	29 343 000
<b>2021</b>	0	34 490 000	1 090 000	16 683 000
<b>2022</b>	Bases fiscales 2022, non connues à ce jour,			

# EVOLUTION DES BASES FISCALES DEPUIS 2019



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

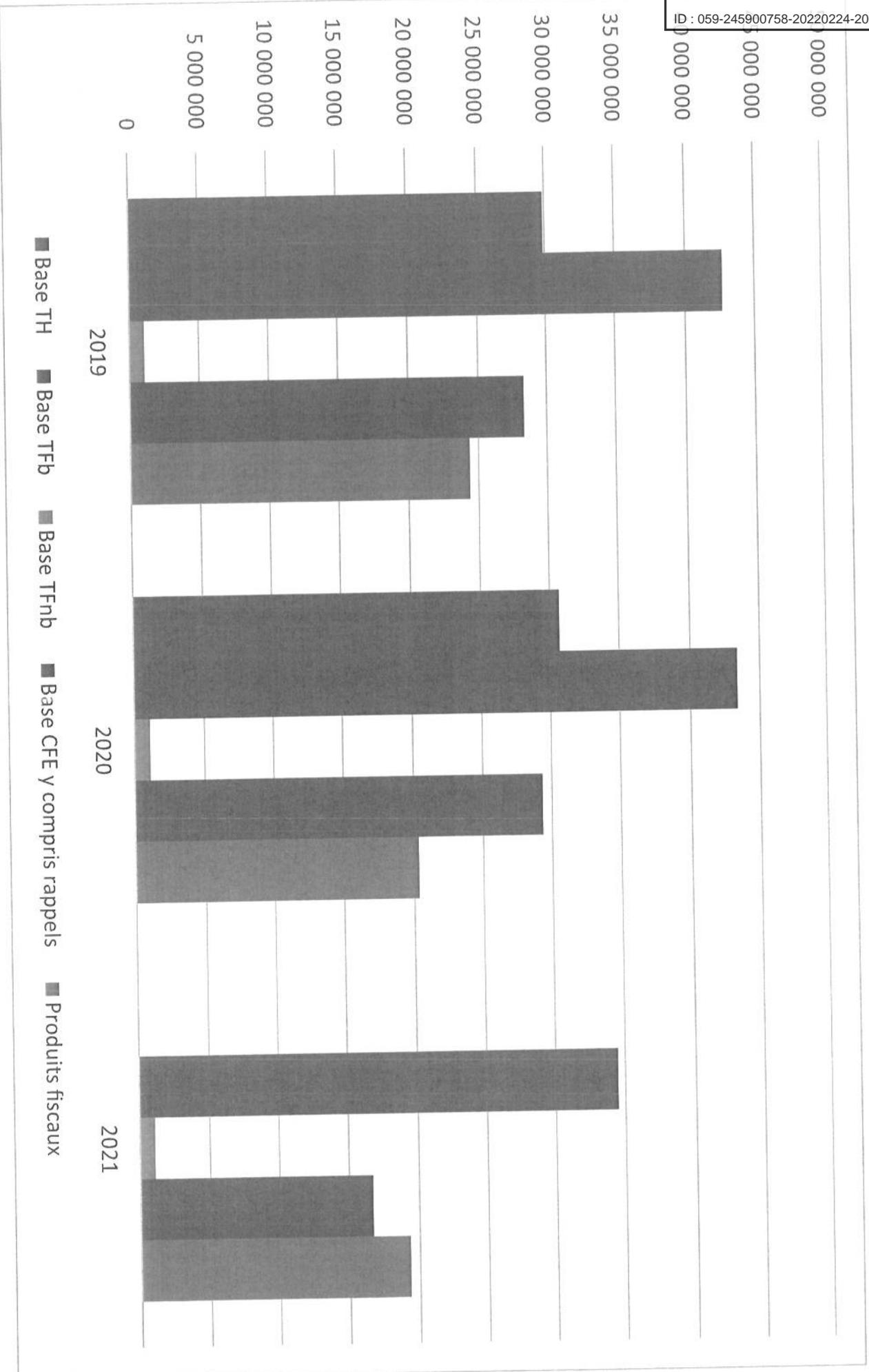
Affiché le

SLOX

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE



# EVOLUTION DES BASES FISCALES DEPUIS 2019



# EVOLUTION DES PRODUITS DEPUIS 2019

	2019	2020	2021
TH	3 467 106	3 566 360	60 337
DONT RAPPEL DES ANNÉES ANTÉRIEURE	4 575		
TFB	0	0	0
TFNB	23 231	23 535	23 544
TAFnB	66 089	69 801	69 571
CFE	12 177 729	7 429 648	3 326 267
DONT RÔLES SUPPLÉMENTAIRES ANNÉES ANTÉRIEURES	5 005 740	4 692	
CVAE	2 605 615	3 115 491	3 269 597
IFER	194 543	203 513	204 734
TASCOM	245 988	329 785	329 785
FNGIR	5 215 108	5 214 108	5 215 108
DCRTP			2 732 511
FRACTION DE TVA NATIONALE			3 709 674

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLOK

## 4. LA STRUCTURE ET DEPENSES DE PERSONNEL :

### LA STRUCTURE DE LA CCFL:

Le 31 décembre 2021, le tableau des effectifs de la Communauté de communes se présente comme suit.

INTITULÉ DU POSTE	POSTES OUVERTS		POSTES POURVUS	
	AU 14 DÉCEMBRE 2021		AU 1ER JANVIER 2020	
Attaché hors classe (A)	1		1	
Attaché principal (A)	2		2	
Attaché territorial (A)	5		5	
Rédacteur principal de 1ère classe (B)	2		2	
Rédacteur territorial (B)	2		2	
Adjoint administratif principal 1ère classe (C)	2		2	
Adjoint administratif principal 2ème classe (C)	3		3	
Adjoint administratif (C)	6		6	
Adjoint administratif à TNC 70% (C)	1		1	

**INTITULÉ DU POSTE  
FILIERE TECHNIQUE**

**POSTES OUVERTS  
AU 14 DÉCEMBRE 2021**

**POSTES POURVUS  
AU 1ER JANVIER 2020**

Ingénieur (A)	1	1
Agent de maîtrise principal (C)	1	1
Agent de maîtrise (C)	2	2
Adjoint technique principal 2ème classe (C)	5	5
Adjoint technique (C)	4	4
<b>FILIERE SPORTIVE ET ANIMATION</b>		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe (C)	1	1
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		
Conseiller socio-éducatif (A)	1	1
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe (A)	3	3
Psychomotricienne (A)	1	1
Technicien paramédical de classe supérieure (B)	1	1
<b>AUTRES CADRES D'EMPLOI</b>		
Emploi fonctionnel de direction :		
Emploi fonctionnel DGS 40000-80000	1	1

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLO

## DÉPARTS SUR 2021 ET DÉBUT 2022 :

- agent sur le poste de DGS
- agent sur un poste d'instructeur des actes d'urbanisme, pour mutation
- agent sur un poste de responsable communication pour mutation
- agent des services techniques pour mutation
- agent en charge de la Santé pour rupture conventionnelle

## ARRIVÉES SUR 2021 ET DÉBUT 2022 :

- Un DGS
- Un Directeur des ST
- Un agent administratif au sein du Point Justice
- Au sein du Relais Petite Enfance, un agent de la filière médico-sociale

## POSTES À POURVOIR EN 2022 :

- Au sein du service Culture, un coordinateur du réseau de lecture publique
- Au sein du pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse-Culture, un coordinateur CTG
- Au sein du service Développement économique, un agent en charge de la gestion administrative
- Au sein de l'Administration générale, un assistant administratif et comptable
- Un agent sur un poste d'instructeur des actes d'urbanisme

Par ailleurs, la Communauté de communes emploie **15 agents** de droit privé.

La Communauté de communes est amenée également à recruter des agents contractuels non permanents notamment pour l'accueil du public dans le cadre des activités de la base nautique pendant les vacances scolaires ou encore les animations organisées sur la base Eolys.

## LES CHARGES DE PERSONNEL,

Au 31 décembre 2021 les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 1 994 571 € et sont réparties notamment comme suit :

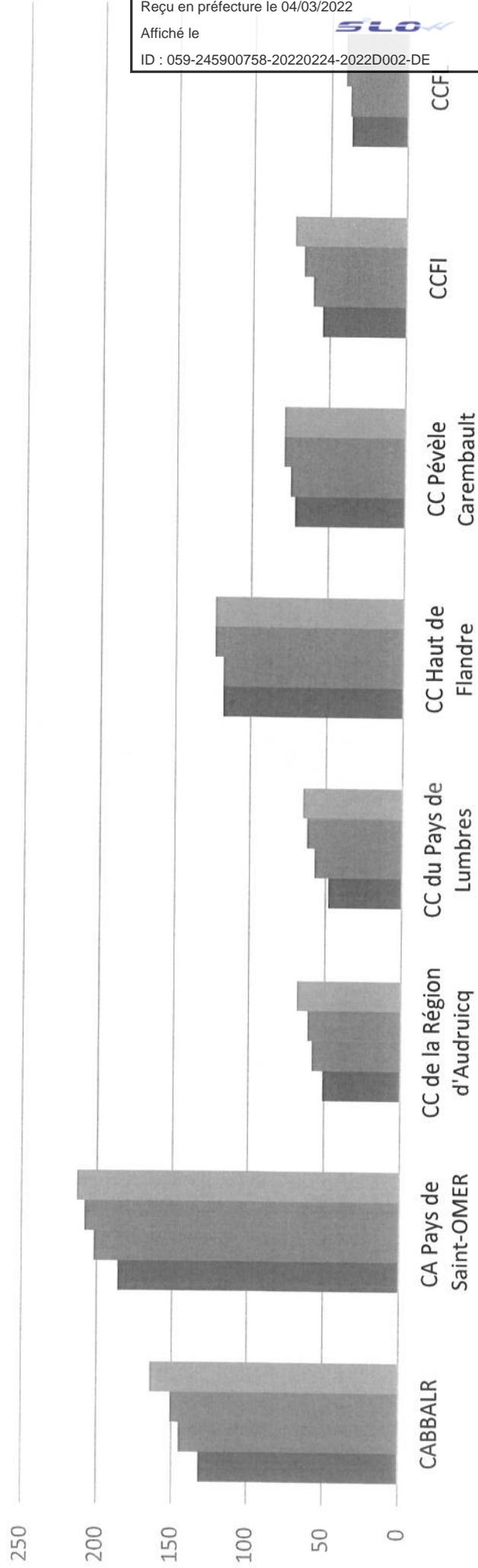
Personnel extérieur *	2017	2018	2019	2020	2021
Salaires					42 113
Charges					1 403 017
Autres frais de personnel (versement à plurelya, cheques dej, alloc chômage, etc)					497 856
					51 584
					<b>1 994 571</b>

\*dont mises à disposition, résidence mission CLEA et missions AIREME, hors MAD d'un agent par la commune de Merville.

Les charges de personnel représentent **8,24%** des dépenses de fonctionnement.

## CHARGES DE PERSONNEL - EN EURO/HAB

■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020



## LES AVANTAGES

Chèque déjeuner d'une valeur faciale de 5 euros remis à l'agent par journée de travail effective. La participation de la collectivité s'élève à 60 %, les 40 % restant étant à la charge de l'agent.

Carte cadeau de 100 euros remise aux agents présents au 31 octobre de l'année.

Participation financière mensuelle\* en santé et en prévoyance, à hauteur de 40 euros mensuel, plafonnée au montant de la cotisation.

\*sous réserve approbation en séance du CC du 24/02/2022.

La Communauté de communes a délibéré le 31 mars 2016 en faveur de l'action sociale, dans le cadre d'une adhésion au contrat cadre du CDG59 dénommé PASS Territorial auprès de l'organisme Plurelya. Le coût de cette adhésion pour 2021 est de 10 034 euros.

# LE TEMPS DE TRAVAIL

Les horaires d'ouverture de la collectivité ont évolué depuis le 17 juillet 2017, avec la fermeture au public de deux après-midi par semaine.

Ainsi, depuis cette date, les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- les lundi, mercredi et vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17h,
- les mardi et jeudi, de 8 heures 30 à 12 heures

Par délibération n°2021D125 du 29 juin 2021, un protocole relatif à l'aménagement du temps de travail en CCFL a été instauré depuis le 1er juillet 2021.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la CCFL est désormais fixé, au choix, à **35h00** par semaine ou à **36h15** par semaine pour les agents à temps complet.

En fonction de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficient de **6,5 jours** de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Les horaires de fonctionnement des services sont fixés sur une **amplitude maximale de 8h à 17h30**.

Au sein de ces cycles hebdomadaires, les agents sont soumis à des **horaires variables et fixes**.

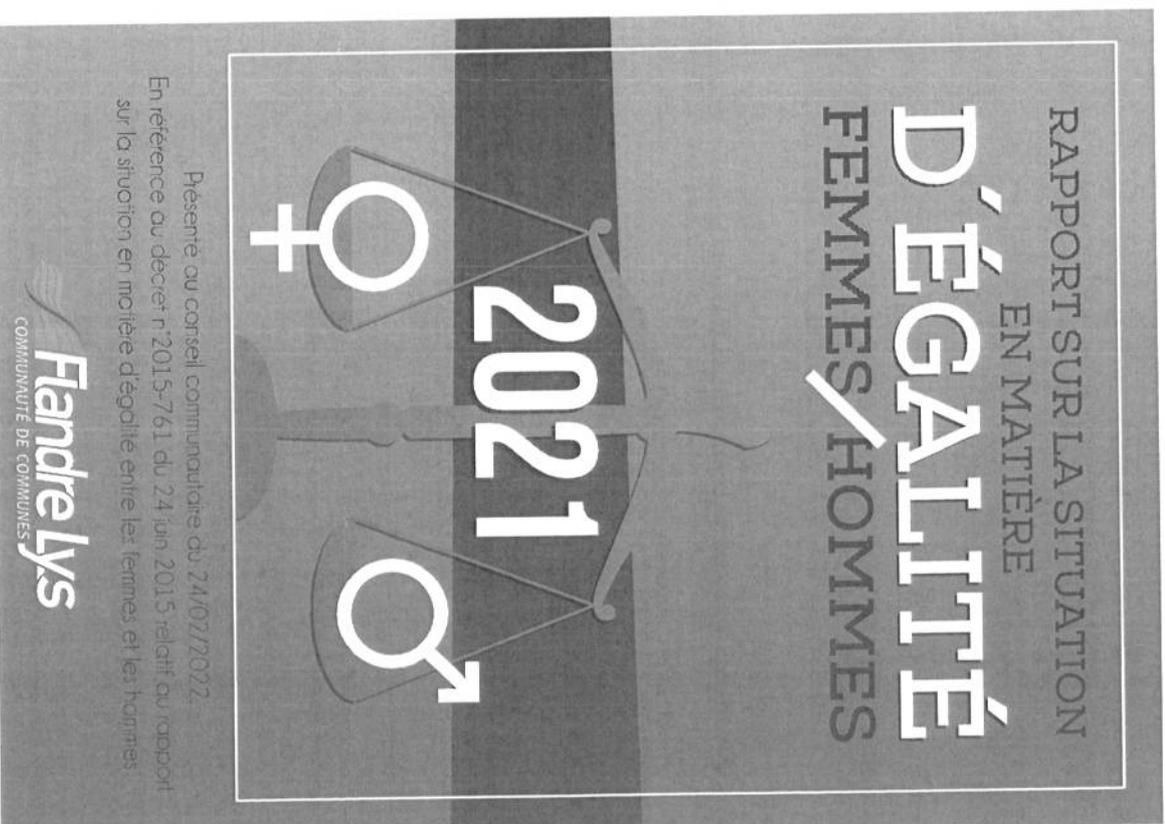
Par ailleurs, par délibération n°2021D124 du juin 2021, la mise en place du **télétravail** également été instauré en CCFL.

# ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Préalablement à ce rapport d'orientation budgétaire a été présenté un rapport sur l'égalité hommes-femmes qui aborde :

la situation des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle et notamment :

- la répartition des effectifs par filière,
- la répartition des effectifs par niveau hiérarchique,
- le temps de travail,
- les avancements,
- les recrutements,
- la formation.



# 5. SYNTHÈSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET GÉNÉRAL

CHIFFRES ARRÊTÉS AU 31/01/2022

## DÉPENSES

ORDONNANCÉ

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021
	CA 2019	CA 2020	Prévisions
CHAPITRE 011	1 094 822	1 051 285	944 405
CHAPITRE 012	1 658 264	1 650 973	1 994 571
CHAPITRE 014	15 062 627	15 138 193	16 023 314
CHAPITRE 65	2 485 772	2 510 243	2 573 617
CHAPITRE 66	3 865	3 607	3 346
CHAPITRE 67	0	692 644	1 028 410
CHAPITRE 042	820 246	919 652	1 634 353
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>21 125 596</b>	<b>21 966 597</b>	<b>24 202 016</b>

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

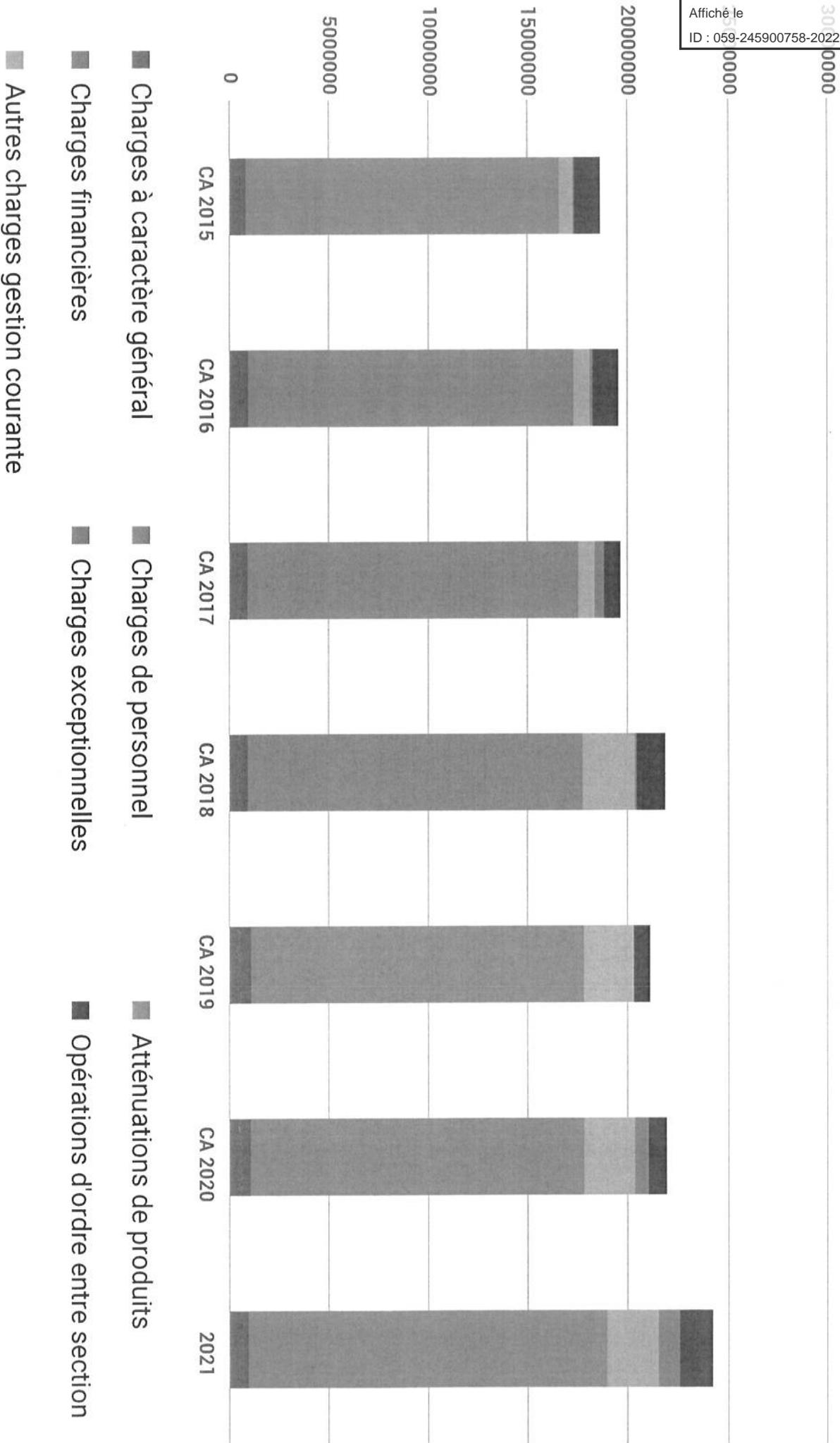
Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLOX



# EXPENSES



# RECETTES

ORDONNANCÉ

	2019*	2020	2021
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	CA 2019	CA 2020	Prévisions
CHAPITRE 013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	7 021	8 194	45 390,71
CHAPITRE 042 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	7 090	11 596	301 553
CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES	401 378	400 706	464 665
CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES	24 897 453	20 584 003	1 7467 470
CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 214 267	5 127 688	8 961 393
CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	47 749	62 833	118 952
CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	122 378	119 236	791 291 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>30 697 336</b>	<b>26 314 255</b>	<b>28 150 714</b>
CHAPITRE 002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	7 833 211	17 404 951	18 784 752
<b>RECETTES DE CLÔTURE</b>	<b>38 530 547</b>	<b>43 719 207</b>	<b>46 935 466</b>

\* La CCFL a perçu un rappel CFE sur l'exercice 2019

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

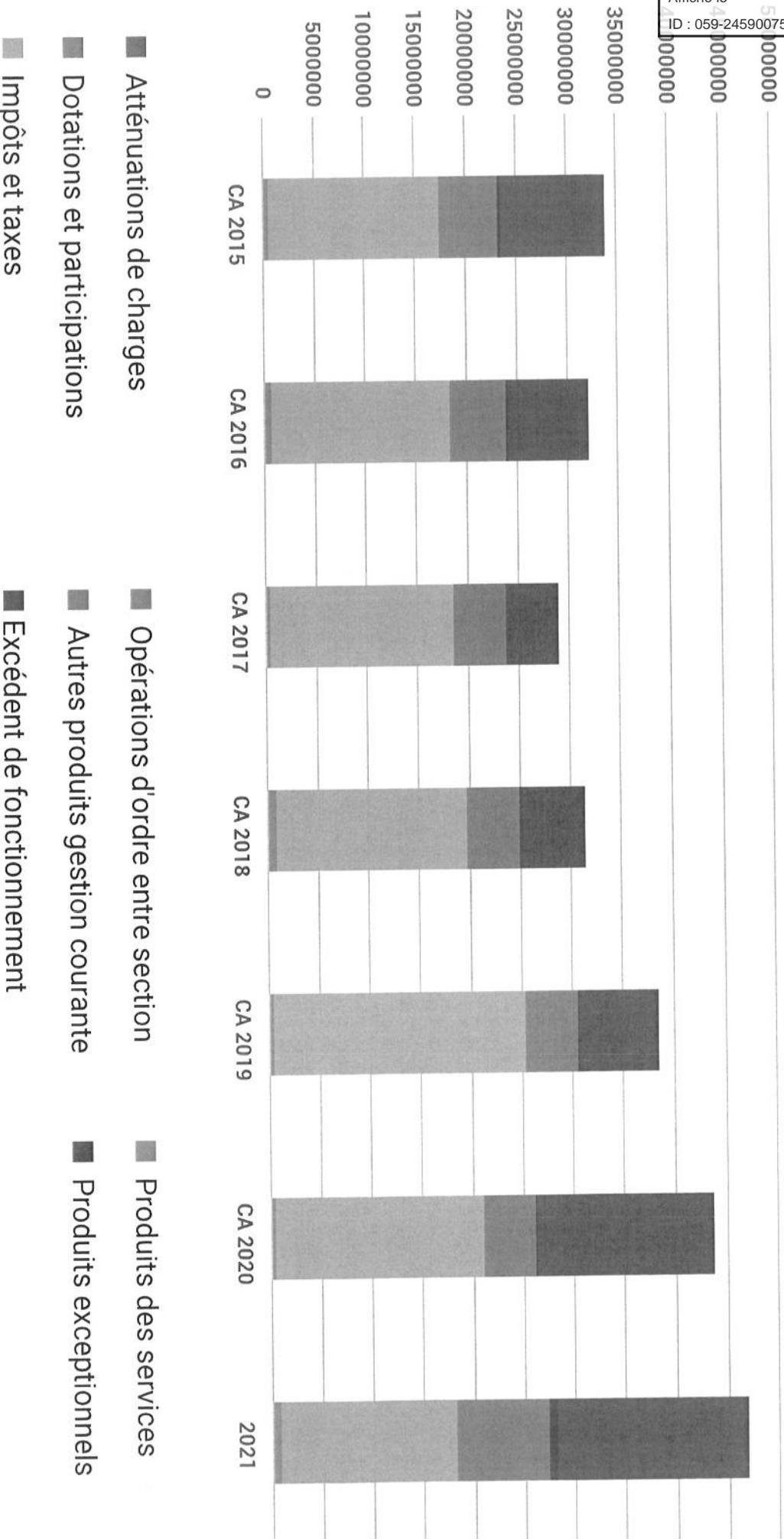
Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLOK

47



## 6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

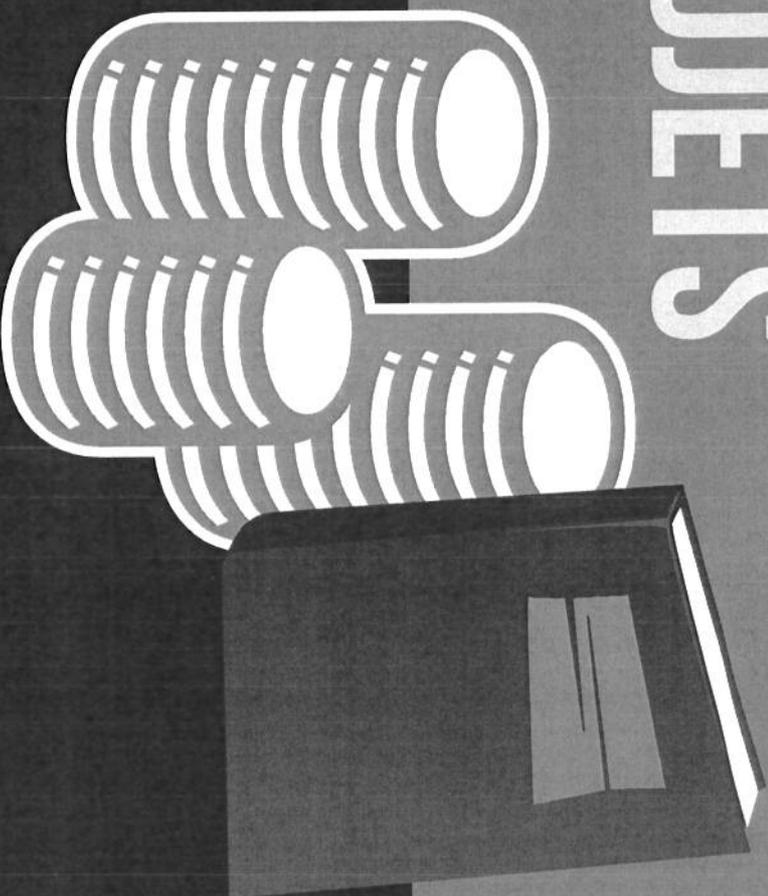
Conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes et afin de disposer d'une vision stratégique à moyen terme du développement du territoire, la CCFL a développé un plan pluriannuel d'investissement reprenant par axes d'actions l'ensemble des projets à mener d'ici la fin du mandat.

Ce P.P.I. est un outil de pilotage stratégique **qui a vocation à être en perpétuelle évolution** le temps du mandat en fonction de la réalité des prix et des choix politiques. Les montants qui sont indiqués représentent **des masses financières indicatives qui seront ajustées au fil de la maturation des projets.**

### MONTANT ESTIMATIF

2022	15 773 265,35 €
2023	23 645 086,80 €
2024	15 030 378,32 €
2025	14 490 378,32 €
2026	10 553 298,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 692 407,42 €</b>

# B. PRÉVISIONS BUDGETAIRES LIÉES AUX PROJETS EN COURS



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## OPERATION

	MONTANT ESTIMATIF	2022	2023	2024	2025	2026
Z.A. VALLYS	1 400 000,00 €	70 000,00 €	1 050 000,00 €	280 000,00 €		
Z.A. DE LA MAURIANNE	2 400 000,00 €			140 000,00 €	980 000,00 €	280 000,00 €
CRÉATION DE LA ZA PACAUX II	2 000 000,00 €		1 600 000,00 €	400 000,00 €		
Z.A. LAVENTIE BACQUEROT	1 400 000,00 €			140 000,00 €	980 000,00 €	280 000,00 €
CRÉATION DE LA ZONE PARADIS II	1 800 000,00 €	90 000,00 €	1 350 000,00 €	360 000,00 €		
Z.A. DE LA RIVIÈRE D'OR	1 000 000,00 €		800 000,00 €	200 000,00 €		
RECONVERSION DU SITE SAFFILIN	3 000 000,00 €			450 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLO

51

**A de 4,4ha**

**Z.A. VALLYS - 4,4 HA**

A 7km de l'A25  
A 1,5 km de Saflin (autre projet)

Accès au chemin de halage le long de la Lys

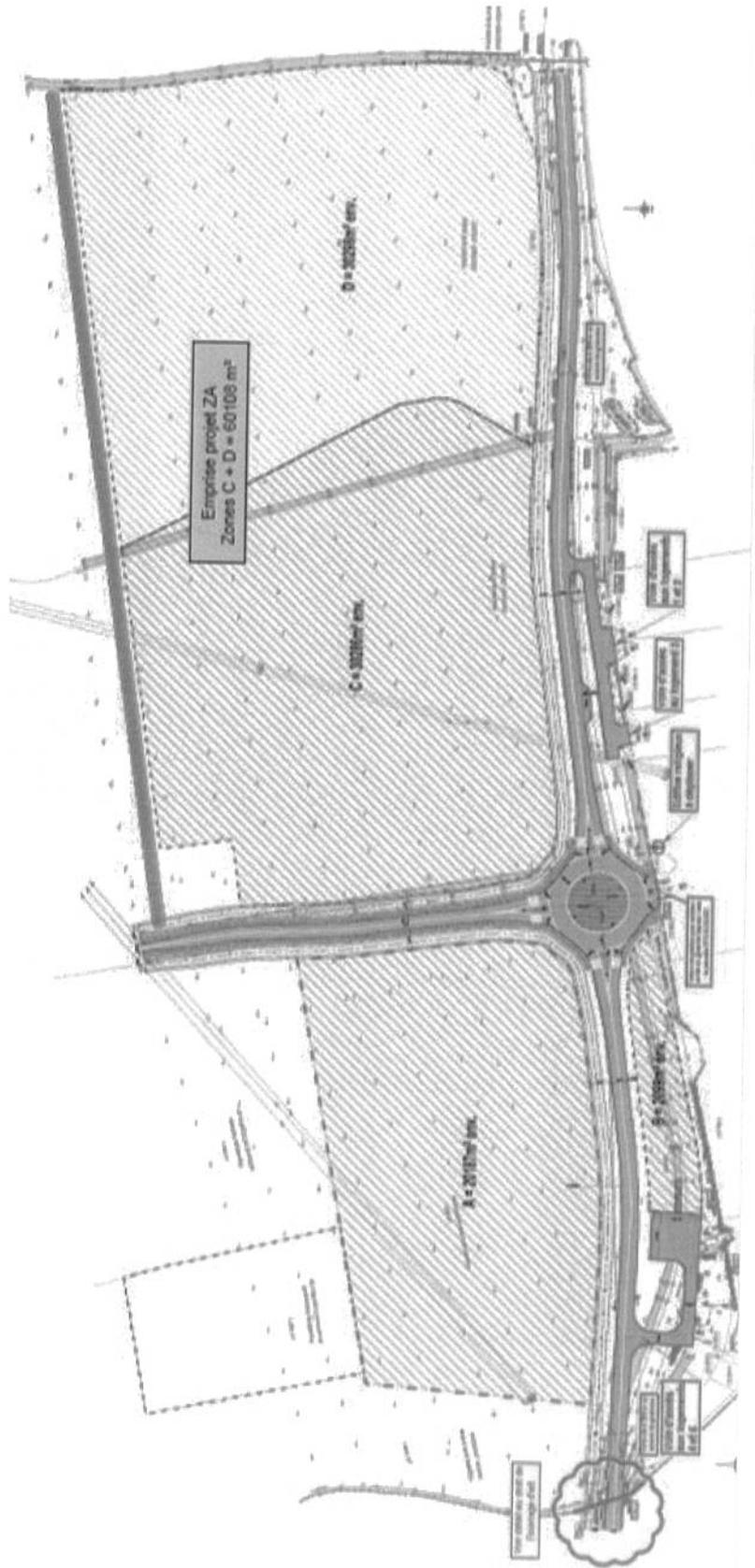
Vocation de la Zone: activité légère  
20€/m<sup>2</sup> pour des artisans et petite industrie  
30€/m<sup>2</sup> pour du tertiaire  
Etudes environnementales: 2022  
Date de disponibilité: fin 2023  
Budget prévisionnel d'aménagement : **1 400 000 €**



# Z.A. DE LA MAURIANNE - 6 HA

**ZA de 6ha**

Proximité à Roquette  
Aménagement d'un rond-point par le Département  
(PEC 50/50 Département / CCFL)  
Vocation: artisanale légère  
Disponibilité: 2025/2026  
Budget prévisionnel d'aménagement: **2 400 000€**



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLO

**Zone 1 de 10ha**

**Extension des Pacaux  
Application ouverte**

**Disponibilité: fin 2023**

**Budget prévisionnel d'aménagement: 2 000 000€**

# CRÉATION DE LA ZA PACAUX II - 10 HA



# Z.A. LAVENTIE BACQUEROT

**ZA de 4ha**

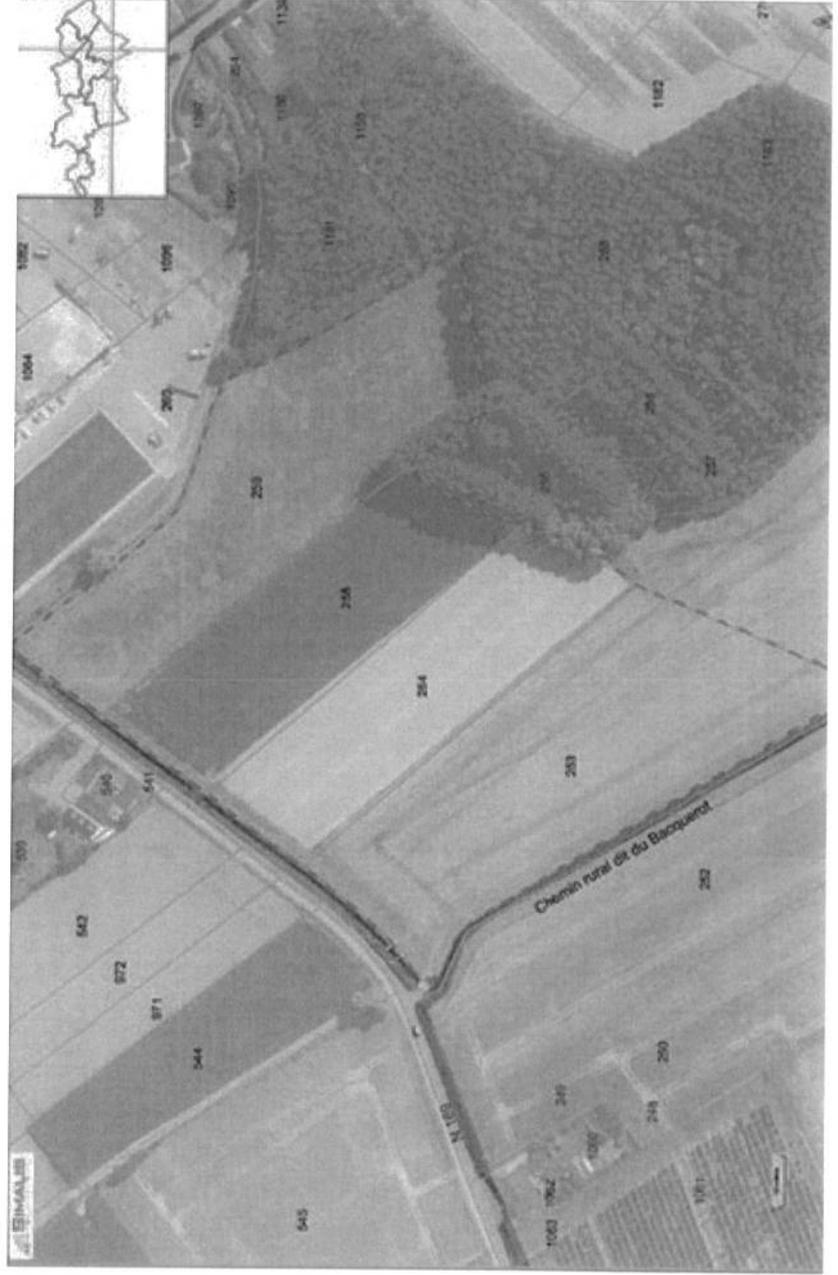
Proximité de la route du grand Chemin

Vocation: artisanale légère

Compensation foncière en cours pour 2,1ha

Disponibilité: 2025/2026

Budget prévisionnel d'aménagement: **1 400 000€**



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLO

55

**Zone de 10ha**

# CRÉATION DE LA ZONE PARADIS II

- À 5km de Roquette
- Sur la route de contournement direction Béthune
- Aura un accès direct à la zone de loisirs Eolys

Orientation de la zone: bio économie en lien avec Roquette si possible.  
Volonté d'avoir 2 belles entreprises sur cette zone  
PLU de Lestrem: Sept 2022  
Études environnementales: 1er semestre 2022  
Date de disponibilité: fin 2023  
Budget prévisionnel  
d'aménagement: **1 800 000€**

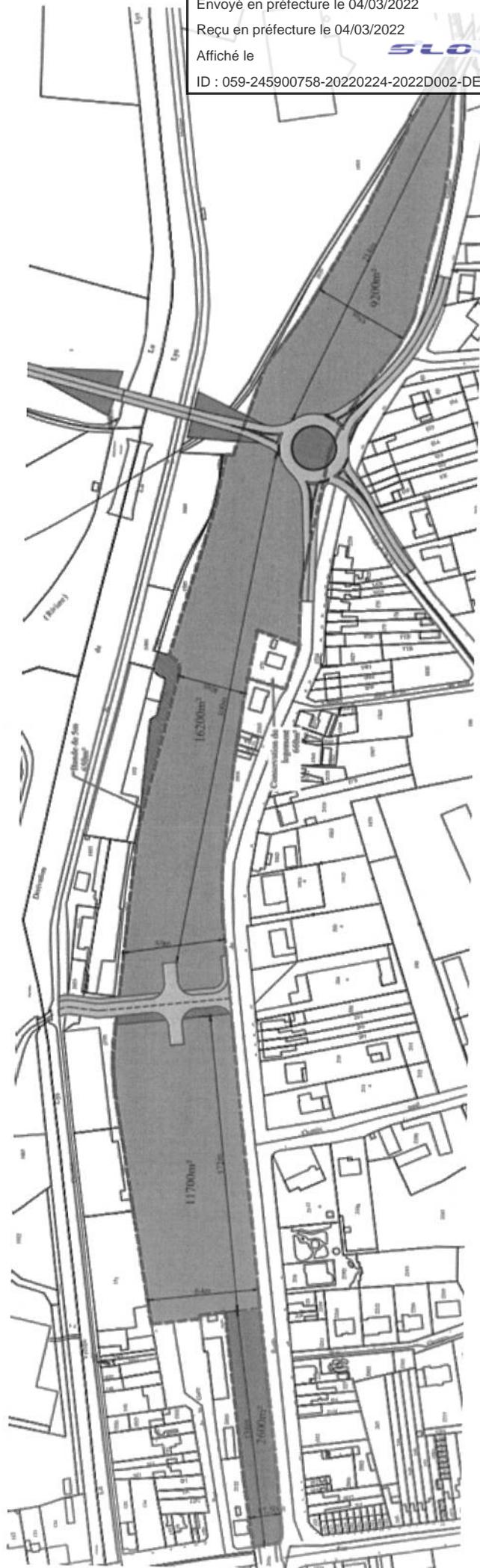


# Z.A. DE LA RIVIÈRE D'OR - 5 HA

ZA de 5ha

- Bordure de Lys
- Raccordement à la route périphérique vers Béthune

Vocation de la Zone: déchèterie particuliers et professionnels + extension Brasserie du Pays Flamand  
Etudes environnementales: 2022  
Date de disponibilité: fin 2023  
Budget prévisionnel d'aménagement: 1 000 000€



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLOX

57

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

5075

Feuille à réhabiliter

# RECONVERSION DU SITE SAFFILIN

1000m<sup>2</sup> de bâtis une fois rénovés

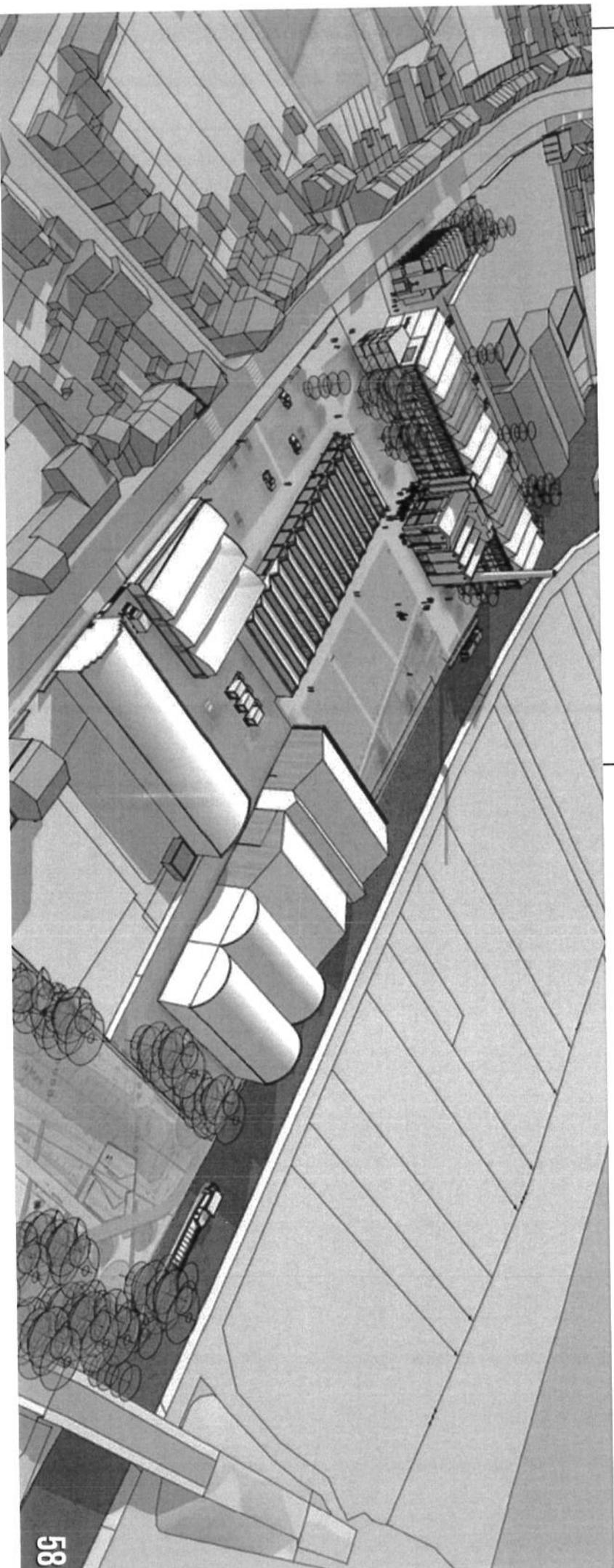
7km de l'A25

- Cadre ++
- Vue sur la Lys + accès au chemin de halage
- Accès au parc Dolto

Groupes de travail: lancement 1er trimestre 2022  
Disponibilité:

- La cour artisanale à droite: 2023 / 2024
- Les commerces et tertiaire: 2026

Budget prévisionnel total: **3 000 000€**



# DÉVELOPPEMENT PORT BASE DE LOISIRS

## OPERATION

	MONTANT ESTIMATIF	2022	2023	2024	2025	2026
PASSERELLE DE L'ÉCLUSE	370 000,00 €	74 000,00 €	296 000,00 €			
ZONE DE STATIONNEMENT CYCLISTE RANDO HVK	285 294,00 €	199 705,80 €	85 588,20 €			
BLOC SANITAIRE + LOCAL VÉLO DES ÉCOLOGES	96 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €			
MAISON ÉCLUSIÈRE	432 000,00 €	43 200,00 €	388 800,00 €			
INSTALLATION ASSAINISSEMENT MARINA	70 000,00 €	63 000,00 €	7 000,00 €			
EXTENSION DU PORT	4 800 000,00 €			960 000,00 €	2 640 000,00 €	1 200 000,00 €
FONDS DE CONCOURS TOURISME	1 600 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

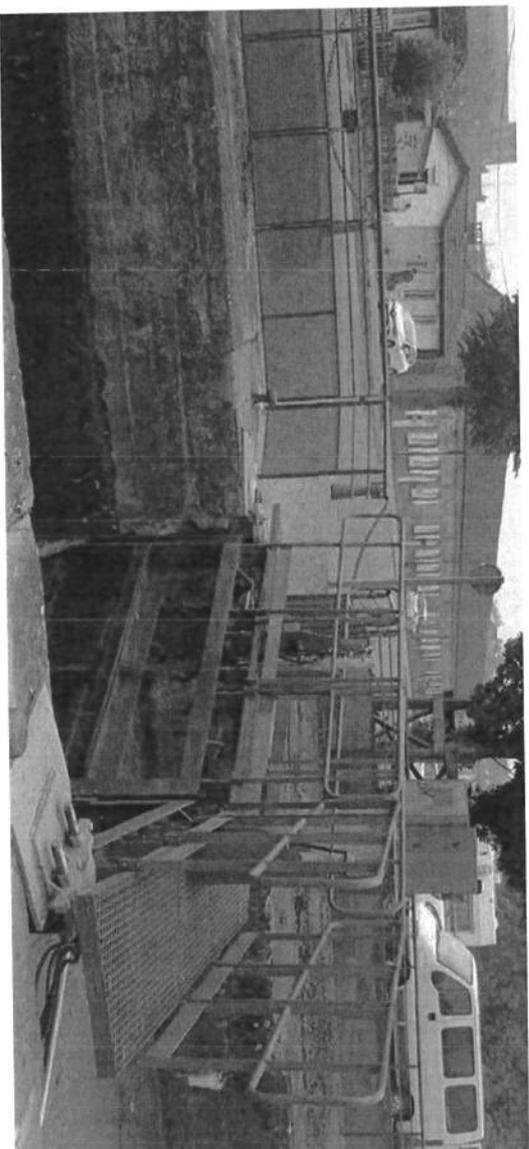
SLO

# DÉVELOPPEMENT PORT BASE DE LOISIRS

## PASSERELLE DE L'ÉGLISE

Installation d'une passerelle de franchissement de la Lys entre St Venant et Haverskerque à hauteur de l'écluse, permettant une traversée sécurisée des piétons et des cyclos et une fluidité d'accès aux services et loisirs entre la base nautique et le centre de St Venant.

Budget prévisionnel: **370 000 €**



## ZONE DE STATIONNEMENT CYCLISTE RANDO HAVERSKERQUE

Création d'un parking à hauteur de l'église qui permettra le stationnement des véhicules et vélo pour accès à plusieurs itinéraires de randonnée sur Haverskerque et pour accès aux itinéraires de la véloroute de la Lys et du réseau points noeuds vallée de la Lys Monts de Flandre

Budget prévisionnel: **285 294 €**

## BLOC SANITAIRE + LOCAL VÉLO DES ÉCOLODGES

Création d'un local vélo sécurisé par écolodge et d'un bloc sanitaire par écolodge. L'ensemble sera relié par une terrasse en bois en prolongement de la terrasse existante.

Budget prévisionnel: **96 000 €**

# DÉVELOPPEMENT PORT BASE DE LOISIRS

## INSTALLATION ASSAINISSEMENT MARINA

Cet aménagement permettra au port de plaisance d'offrir un nouveau service aux plaisanciers amarrés à Haverskerque mais aussi aux plaisanciers de passage (fonctionnement quasi-identique aux campings-car).

L'idée est de permettre à chaque plaisancier de pouvoir vider leurs eaux noires et grises (eaux usées, WC, cales, etc...) dans une cuve enterrée via une pompe de relevage.

• Budget prévisionnel: **70 000 €**

## MAISON ÉCLUSIÈRE

Réhabilitation de la maison éclusière en lieu de service, location et stockage de vélos, point d'info touristique, aire de jeux pour les enfants, ensemble de table de pique nique

• Budget prévisionnel: **432 000 €**

# EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE

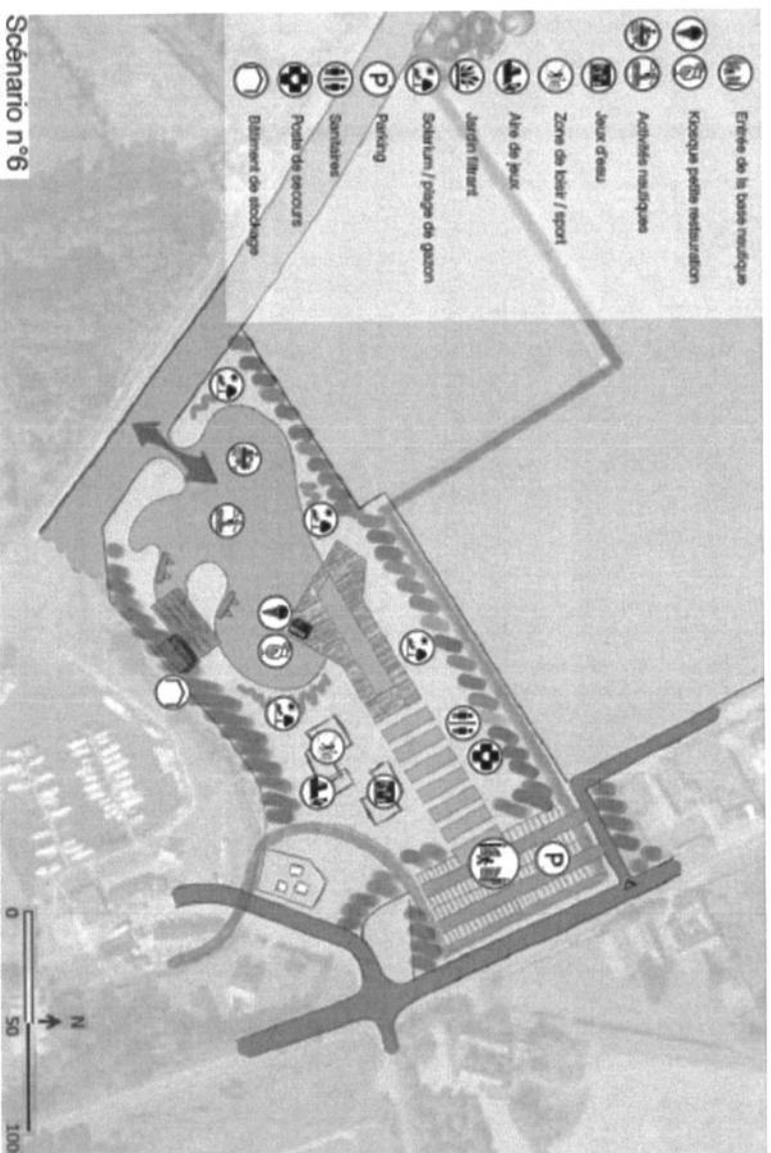
Communauté de Communes Flandre Lys est gestionnaire du port de plaisance base nautique Flandre Lys sur la commune d'Haverskerque (59660). Les équipements sont regroupés sur un même bassin alimenté par la Lys et bordé par le cours d'eau de la vieille Lys.

Le site du port et base nautique Flandre Lys est une concession de Voies Navigable de France gérée par la CCFL et renouvelée en 2018. La concession prend fin en 2026.

Le port de plaisance et la base nautique Flandre Lys connaissent une augmentation notable de leur fréquentation. Cela s'explique par la diversité des activités proposées sur la place à savoir des croisières en bateau, des locations d'activités nautiques, de vélos à assistance électrique, la qualité d'accueil, une offre touristique en développement : hébergements, restaurants et activité, une politique de promotion efficace.

Cette hausse de la fréquentation génère des conflits d'usage. La CCFL envisage donc de créer un nouveau bassin dédié aux activités nautiques, ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil du site pour les activités nautiques, d'autre part de développer l'accueil des plaisanciers sur le bassin du port.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2021, voici le scénario qui serait choisi :

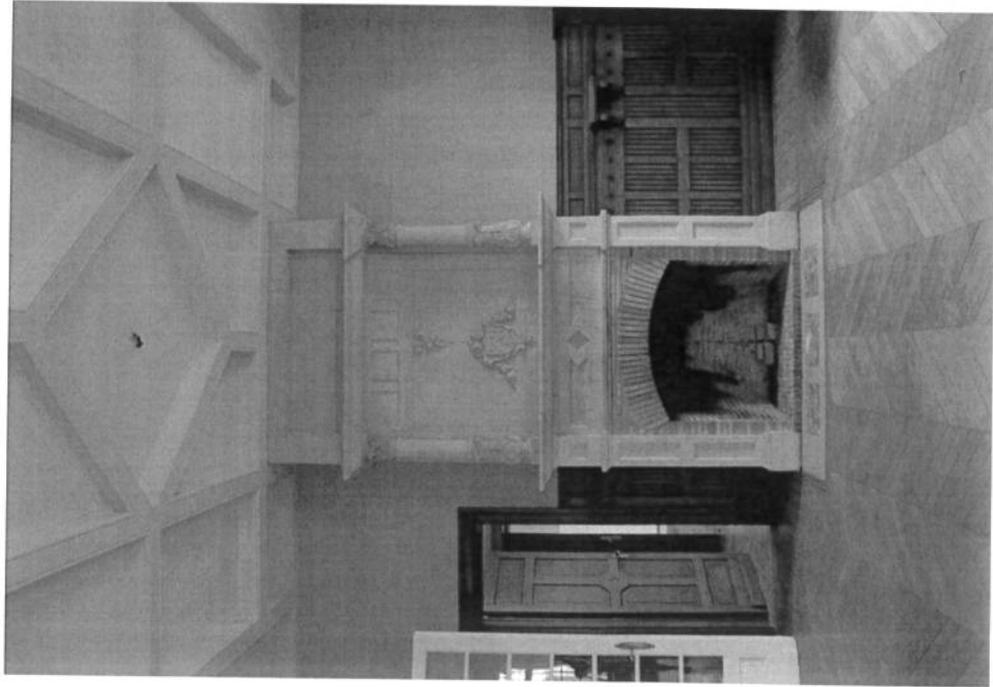
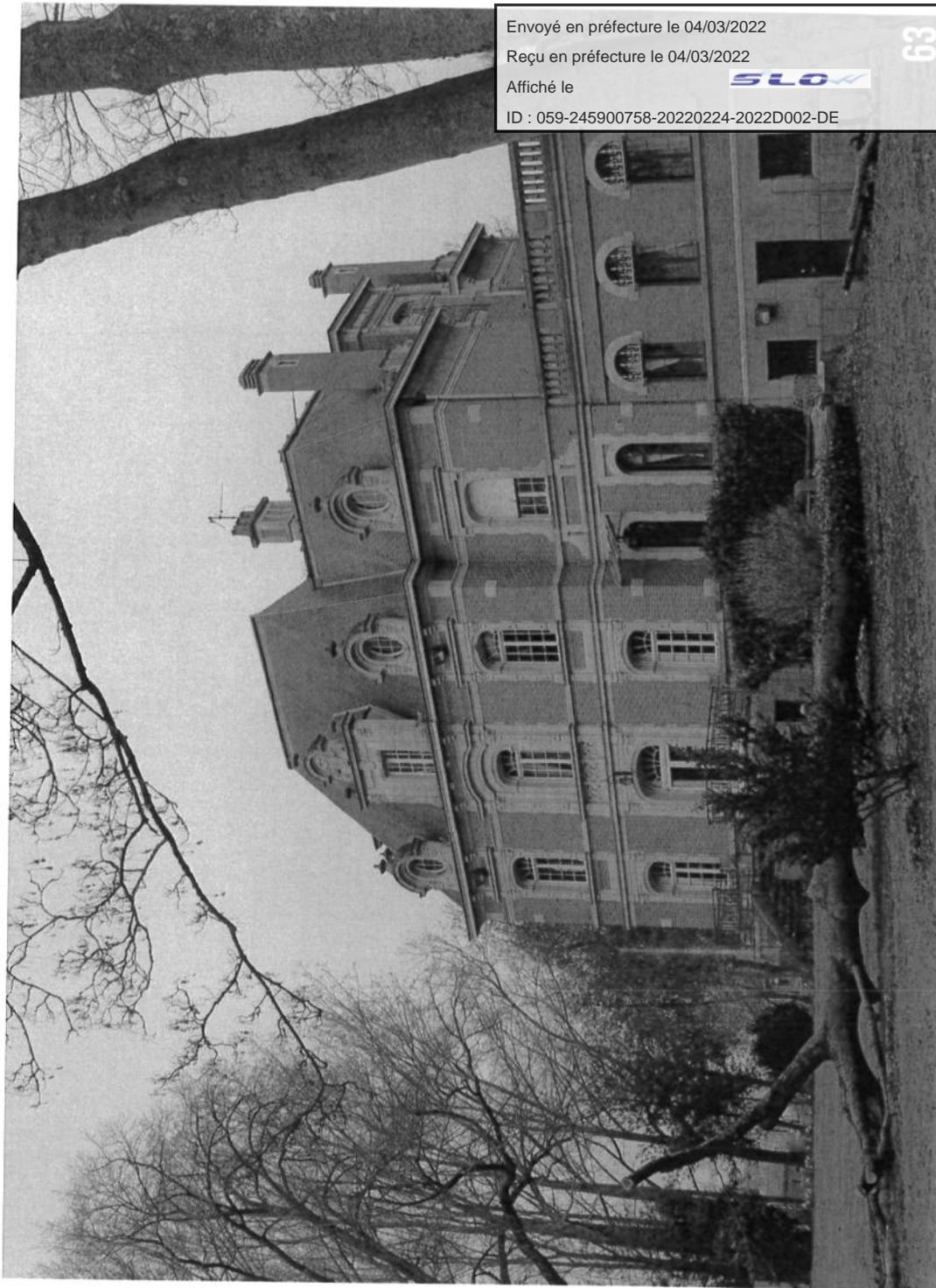


Budget prévisionnel: **4 800 000 €**

# FONDS DE CONCOURS TOURISME

Enveloppe de 400 000 € maxi par commune représentant 50% des dépenses d'investissement d'un projet touristique d'intérêt communautaire sous maîtrise d'ouvrage communale et déduction faite des autres subventions.

Budget prévisionnel: **1 600 000 €**



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

# DÉVELOPPEMENT DE L'AÉRODROME

	MONTANT ESTIMATIF	2022	2023	2024	2025	2026
<b>RENOUVELLEMENT/EXTENSION EOLYS</b>	3 776 258,64 €	1 888 129,32 €	1 888 129,32 €			
<b>AMÉNAGEMENT ZONE EPF AÉRODROME</b>		90 000,00 €			A définir	A définir
<b>REMISE EN CONFORMITÉ DE L'AÉRODROME</b>	950 000,00 €	310 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
<b>CAMPUS AÉRONAUTIQUE</b>	6 000 000,00 €	300 000,00 €	2 700 000,00 €	2 400 000,00 €	600 000,00 €	- €
<b>MISE AUX NORMES AIRE DES GENS DU VOYAGE</b>	40 000,00 €	40 000,00 €				

# RÉNOVATION/EXTENSION EOLYS

D'une superficie de 30 ha, la base de loisirs Eolys est implantée sur le territoire de Merville et de Lestrem à mi chemin entre Hazebrouck et Béthune.

La base de loisirs est ouverte à l'année. Elle accueille des activités aéronautiques de loisirs, grâce à plusieurs aéroclubs présent sur place. Elle accueille également des événements annuels ou biennal (Meeting aérien, cyclo-cross, rassemblement de trikes, compétition de cricket, etc.).

Aujourd'hui, la volonté de la CCFL avec ce projet est d'en faire une **base de loisirs plus attractive**.

L'objectif de ces aménagements consiste à redynamiser la zone à l'entrée du site, les abords du restaurant, et une partie du secteur des buttes, représentant une emprise de  $\pm 8,5$  ha, avec la création de :

- plusieurs univers d'aires de jeux,
- de terrains de pétanque,
- circuit vélo, etc.

Mais ce projet s'accompagne très largement également d'une valorisation paysagère et notamment la constitution d'une véritable ossature végétale.

**L'année 2022 verra les travaux d'aménagements débuter pour une durée d'une année, le site devant être opérationnel pour Janvier 2023.**

**Budget prévisionnel: 3 776 258.64 €**

# DÉVELOPPEMENT DE L'AÉRODROME

## MÉNAGEMENT ZONE EPF AÉRODROME

Zone 2 de 5ha:

Donnant un accès direct aux pistes

Vocation: activités aéronautiques

Disponibilité: 2026 (portage avec EPF pour dépollution et démolition)

Budget prévisionnel d'acquisition à l'EPF: **664 000€**

Budget prévisionnel: **90 000 €**

## REMISE EN CONFORMITÉ AÉRODROME

Budget prévisionnel: **950 000 €**

## CAMPUS D'EXCELLENCE AÉRONAUTIQUE

Reconstruction des écoles aéronautiques

Budget prévisionnel: **6 000 000 €**

## MISE AUX NORMES AIRE DES GENS DU VOYAGE

Afin de permettre d'accueillir simultanément plusieurs petits groupes de gens du voyage et de répondre au SDAGV (schéma départemental d'Aménagement des Gens du Voyage du Nord) qui préconise la réalisation d'un terrain de petit passage de , il est envisagé de créer un point d'eau potable et un coffret électrique supplémentaires.

Budget prévisionnel: **40 000 €**

# PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

## OPERATION

	MONTANT ESTIMATIF	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME DE MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS	50 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
VÉLO ROUTE DE LA LYS	2 700 000,00 €	405 000,00 €	1 485 000,00 €	810 000,00 €		
SCHEMA DIRECTEUR VÉLO	3 650 400,00 €	605 966,40 €	760 378,32 €	760 378,32 €	760 378,32 €	763 298,64 €
PROGRAMME DE LOCATION DE VÉLO	141 500,00 €	141 500,00 €				
DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE	400 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
CRÉATION D'AIRES DE CO VOITURAGE	2 400 000,00 €	40 000,00 €	1 000 000,00 €	100 000,00 €	A définir	A définir
RENOUVELLEMENT FLOTTE DE VÉHICULES	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €			
AIDE À LA RÉNOVATION DES LOGEMENT PRIVÉS	750 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
AIDE À LA RÉNOVATION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	3 000 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
MISE EN CONFORMITÉ DU SIÈGE		100 000,00 €		A définir	A définir	A définir
DÉVELOPPEMENT MODES DE TRANSPORT COLLECTIF		20 000,00 €	A définir	A définir	A définir	A définir

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLO

67

# PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

## PROGRAMME DE MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS

En fin d'élargir l'offre des composteurs, et pour proposer des modèles plus écologiques, trois volumes de composteurs en bois sont proposés à la vente depuis la délibération du 18 février 2021.

En 2021, 170 composteurs ont été attribués. Ce qui représente une hausse de 115% par rapport à 2020.

Année	2019	2020	2021
Quantité	56	79	170

Budget prévisionnel: **50 000 €**

## VÉLO ROUTE DE LA LYS

Aménagement d'un itinéraire cyclable sur voie dédiée reliant Merville à La Gorgue sur 6km.

Budget prévisionnel: **2 700 000 €**

## SCHEMA DIRECTEUR VÉLO

Mise en œuvre du schéma directeur cyclable suite à l'étude réalisée en 2021. Les premiers aménagements envisagés pour 2022 feront l'objet d'une validation en commission tourisme du 1er mars.

Budget prévisionnel: **3 650 000 €**

# PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

## PROGRAMME DE LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES : VELYS00

Exploitation d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique. S'acquittant d'un coût de location de 150€, l'utilisateur bénéficie d'une libre utilisation d'un VAE de qualité, pendant 1 an.

Budget prévisionnel: **141 500 €**

## SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le SDIRVE donne à la collectivité ou à l'établissement public un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- Coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- Cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- Adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit ;

Adoption du SDIRVE SIECF/CCFL : mars 2022

Objectifs SDIRVE CCFL fin 2023 : 74 points de charge

• 38 en fonctionnement au 31 décembre 2021 (Source GIREVE)

• 36 à déployer, soit 18 BE à 2 points de charge – 22 kWa

Budget prévisionnel: **400 000€**

# PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

## CRÉATION D'AIRES DE CO-VOITURAGE

Développement d'un maillage communal visant à promouvoir la pratique du co-voiturage.

Sur le modèle des hubs de mobilité, il s'agit d'envisager en un même lieu différents services multimodaux tels que : petite aire de covoiturage, abris-vélo sécurisés, bornes de recharge de véhicule électrique, ...

- Création de 3 aires de co-voiturage de proximité

Budget prévisionnel: **2 400 000 €**

## RENOUVELLEMENT FLOTTE DE VÉHICULES

Budget prévisionnel: **100 000 €**

## AIDE À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS

Budget prévisionnel: **750 000 €**

## AIDE À LA RÉNOVATION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Il s'agit, par l'octroi d'une subvention aux bailleurs sociaux, de soutenir la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux, contribuant ainsi à résorber les passoires énergétiques au sein du parc social et tendre vers l'objectif fixé par la loi de transition Énergétique pour la Croissance Verte qui vise à atteindre le niveau BBC en 2050 sur l'ensemble du parc de logements.

Ainsi, par délibération du 14 décembre 2021, les élus ont approuvé la mise en place d'une aide forfaitaire par logement avec des critères de performance énergétique selon les montants et les caractéristiques suivants :

- 4000€ par logement : si un saut de 2 étiquettes énergétiques est réalisé avec l'objectif d'atteindre au moins l'étiquette « C », soit, une consommation inférieure à 150 Kwhép/m<sup>2</sup>/an) pour chaque logement.

- Une majoration de 3000€ par logement sera accordée si le niveau BBC Rénovation est atteint (consommation inférieure à 104 kwhép/m<sup>2</sup>/an).

Budget prévisionnel: **3 000 000 €**

# NAVETTE AUTONOMIE

Il vous est proposé pour l'année 2022 la mise en place d'une navette intercommunale ayant pour objectif de faciliter les déplacements des personnes de plus de 65 ans et/ou à mobilité réduite temporaire ou permanente.

En 2021, un travail d'étude a permis le recensement des besoins :

- Large consultation du public cible 684 retours de questionnaire ;
- 20 entretiens avec les parties prenantes ;

Une première expérimentation d'une solution de transport sera lancée en 2022.

—• Budget **100 000 €**

# SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

	MONTANT ESTIMATIF	2022	2023	2024	2025	2026
<b>FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENTS</b>	20 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
FONDS DE CONCOURS CULTURE	800 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
MAISON DE SANTÉ D'HAVERSKERQUE	530 954,78 €	424 763,83 €	106 190,96 €			
AIDES À L'ACCESSION LOGEMENT	750 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
AIDE À LA PRODUCTION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	1 500 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	13 500 000,00 €	5 000 000,00 €	4 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €

# SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

## FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENTS

Budget prévisionnel: 20 000 000 €

## FONDS DE CONCOURS CULTURE

Budget prévisionnel: 800 000 €

## MAISON DE SANTÉ D'HAVERSKERQUE

Budget prévisionnel: 530 954.78 €

## AIDES À L'ACCESSION LOGEMENT

Budget prévisionnel: 750 000 €

## AIDE À LA PRODUCTION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Budget prévisionnel: 1 500 000 €

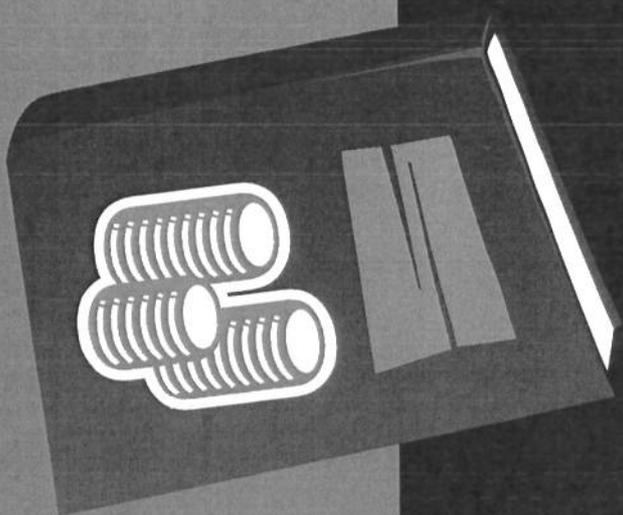
## ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Le patrimoine global de la voirie géré par la CCFL est de l'ordre de 245 km. La campagne de rénovation des voiries de la CCFL prévoit une intervention sur environ 44 km soit 18% de l'ensemble du patrimoine à entretenir.

Par rapport à l'année 2021, la répartition des différents types de travaux évolue avec une baisse des interventions lourdes et une augmentation des traitements d'entretien courant.

Budget prévisionnel: 13 500 000 €

# B. BUDGET GÉNÉRAL DE LA CCFL : RESTES À RÉALISER 2020.



# SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

## ETAT DES RECETTES A PERCEVOIR AU 31/12/2021

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / - PROGRAMME 11		RAR 2020	BP 2021	ORDONNANCÉ	RAR 2021	
RECETTES	1 321	700 000,00		5 148,00	12 740,00	AP ADEME - Schéma directeur vélo
RECETTES	1 322	1 505 951,38		156 817,45	181 768,32	FEDER Numérique, Castel de l'Alloeu
RECETTES	1 322	179 493,69			100 000,00	Castel de l'Alloeu
RECETTES	1 328	70 000,00			70 000,00	Castel de l'Alloeu
		<b>2 455 445,07</b>		<b>161 965,45</b>	<b>364 508,32</b>	

TOURISME, SPORTS, LOISIRS - PROGRAMME 15		RAR 2020	BP 2021	ORDONNANCÉ	RAR 2021	
RECETTES	1 322		9 000,00		27 050,00	Tricycles Base nautique ; Etude faisabilité base nautique
RECETTES	1 323				300 000,00	PTS 2021
			<b>9 000,00</b>		<b>327 050,00</b>	

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLOK

75

## SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / PROGRAMME 11		RAR 2020	BP 2021	ORDONNANCÉ	RAR 2021		
DÉPENSES	2 031	FRAIS D'ÉTUDES	63 542	202 500	72 552	91 420	Etude PCAET, Construction du schéma Directeur Vélo, Politique de mobilités : études
DÉPENSES	2 051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 563	36 000	8 709	24 300	Mise en réseau Lecture publique
DÉPENSES	2 115	TERRAINS BÂTIS		80 000		233 101	Acquisition Maisons liées aux acquisitions de terrains
DÉPENSES	2 184	MOBILIER				25 882	Mobilier Castel de l'Alloeu
DÉPENSES	2 315	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	676 078	7 450 000	1 384 338	596 492	Liaison douce, Bornes électriques, Schéma Directeur Vélos, Véloroute
DÉPENSES	2 318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 039 651	1 10 000	2 367 175	369 228	Rénovation Castel de l'Alloeu, Voirie, Aménagement cyclable chemin Halage
DÉPENSES	2 041 411	COMMUNES DU GFP -BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	721 200	500 000	224 700	1 113 525	PLHI
DÉPENSES	2 041 412	COMMUNES DU GFP -BATIMENTS ET INSTALLATIONS	4 726 877	1 000 000	1 491 071	5 185 888	Fonds concours aux communes déjà délibérés
			<b>7 233 911</b>	<b>9 060 000</b>	<b>5 467 284</b>	<b>7 639 835</b>	

# SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

BASE EOLYS / PROGRAMME 12		RAR 2020	BP 2021	ORDONNANCÉ	RAR 2021
DÉPENSES	2 315	104 030	1 045 000	381	2 928 000
					Eolys
		<b>104 030</b>	<b>1 045 000</b>	<b>381</b>	<b>2 928 000</b>

SIEGE DE LA CCFL / PROGRAMME 16		RAR 2020	BP 2021	ORDONNANCÉ	RAR 2021
DÉPENSES	2 183	0	25 000	86 856	2 195
					Renouvellement matériel et serveurs informatiques
		<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>86 856</b>	<b>2 195</b>

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

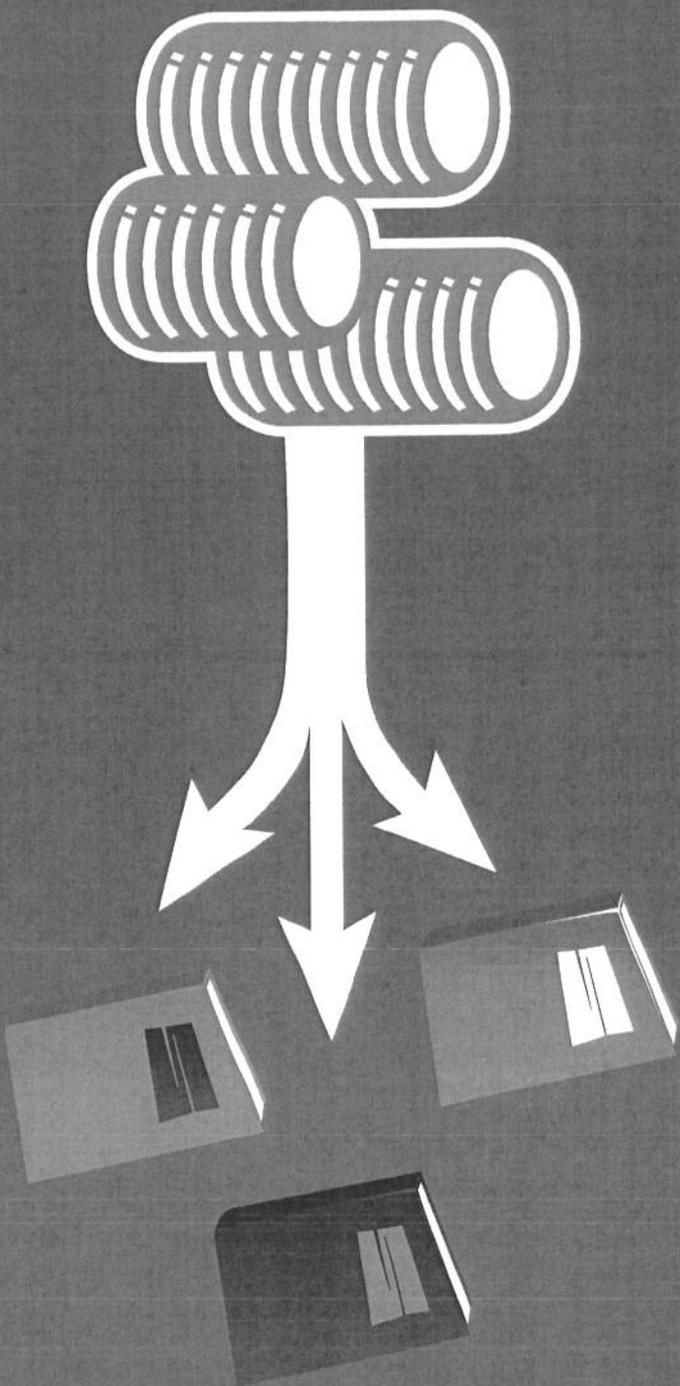
Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLOW

77

# ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DU BESOIN DE FINANGEMENT DES BUDGETS ANNEXES ET BUDGET AUTONOME



# BUDGETS ANNEXES LIÉS AUX ZONES D'ACTIVITÉ

Les évolutions des dépenses et recettes des budgets des zones d'activité citées ci-après sont présentées dans ce document.

ZA DU BOIS

ZA DU PARADIS

ZA DE LA MAURIANNE

ZA DES PACAUX

ZA DES GRAISSIERES

ZA DU BACQUEROT

**RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 DES BA \*  
SOUS RÉSERVES D'ÉCRITURES**

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLOW

79



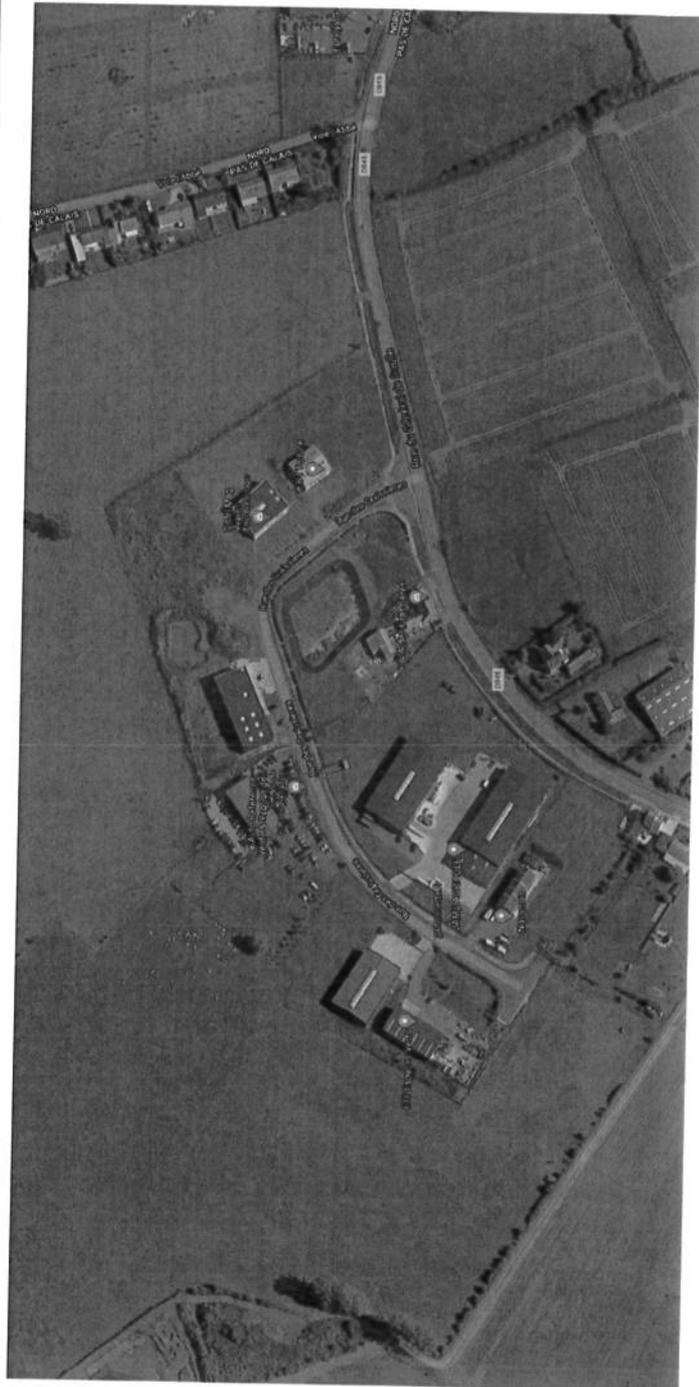
# BUDGET ZA DU BAGQUEROT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	0 €	0 €	0 €
Dépenses	0 €	30 575,26 €	30 575,26 €
<b>Résultat provisoire de l'exercice 2021</b>	<b>0 €</b>	<b>- 30 575,26 €</b>	<b>- 30 575,26 €</b>



# BUDGET ZA DES GRAISSIÈRES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	1 455,88 €	880 921,63 €	882 377,51 €
Dépenses	1 455,88 €	2 622,36 €	4 078,24 €
Résultat provisoire de l'exercice 2021	0 €	878 299,27 €	878 299,27 €



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

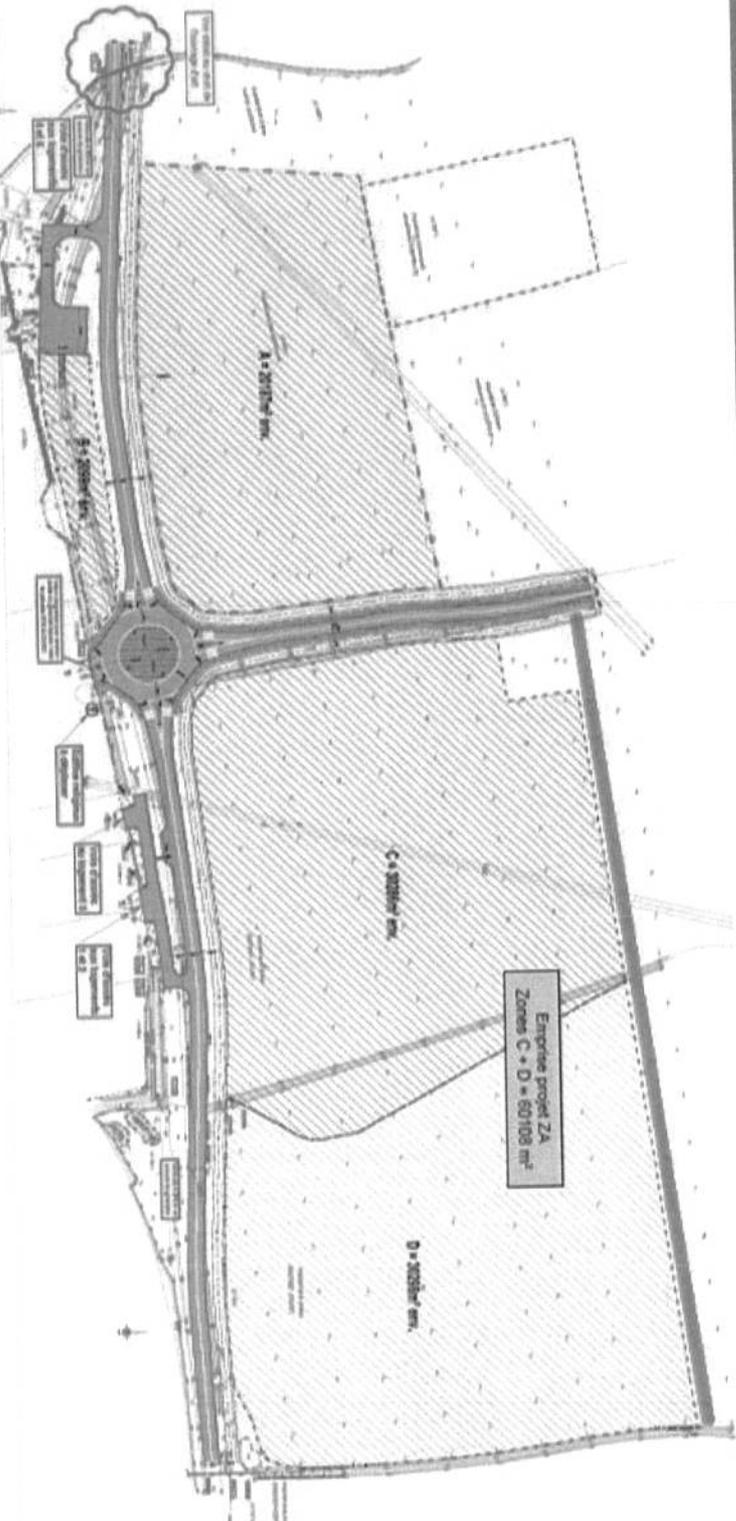
Affiché le

SLO

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

# BUDGET ZA DE LA MAURIANNE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	12 481,16 €	0 €	12 481,16 €
Dépenses	38 093,07 €	61 584,39 €	99 677,46 €
<b>Résultat provisoire de l'exercice 2021</b>	<b>- 25 611,91 €</b>	<b>- 61 584,39 €</b>	<b>- 87 196,30 €</b>





Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

# BUDGET ZA DU PARADIS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	0 €	0 €	0 €
Dépenses	317 585,50 €	112 484,25 €	430 069,75 €
Résultat provisoire de l'exercice 2021	- 317 585,50 €	- 112 484,25 €	- 430 069,75 €



# BUDGET ZA DES PACAUX

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	1 909 359,22 €	0 €	1 909 359,22 €
Dépenses	1 980 246,42 €	424 211,18 €	2 404 457,6 €
Résultat provisoire de l'exercice 2021	- 70 887,20 €	- 424 211,18 €	- 495 098,38 €



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

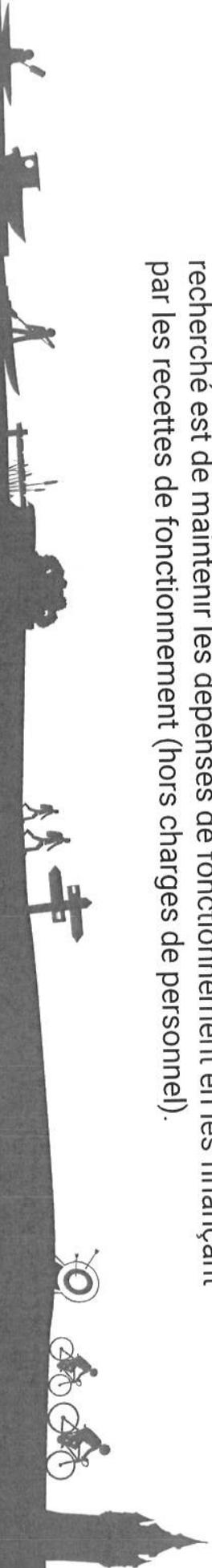
SLO

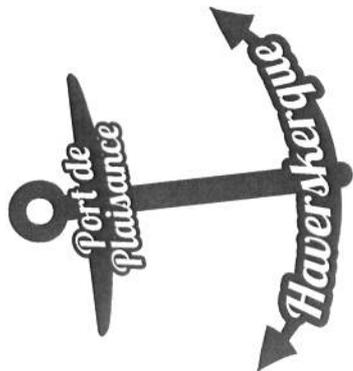
ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

# BUDGET OFFICE DE TOURISME

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	25 544,71 €	33 324,70 €	58 869,41 €
Dépenses	46 590,11 €	370 146,95 €	416 737,06 €
Résultat provisoire de l'exercice 2021	- 21 045,4 €	- 336 822,25 €	- 357 867,65 €

Ce budget n'ayant plus nécessairement d'investissement, l'objectif recherché est de maintenir les dépenses de fonctionnement en les finançant par les recettes de fonctionnement (hors charges de personnel).

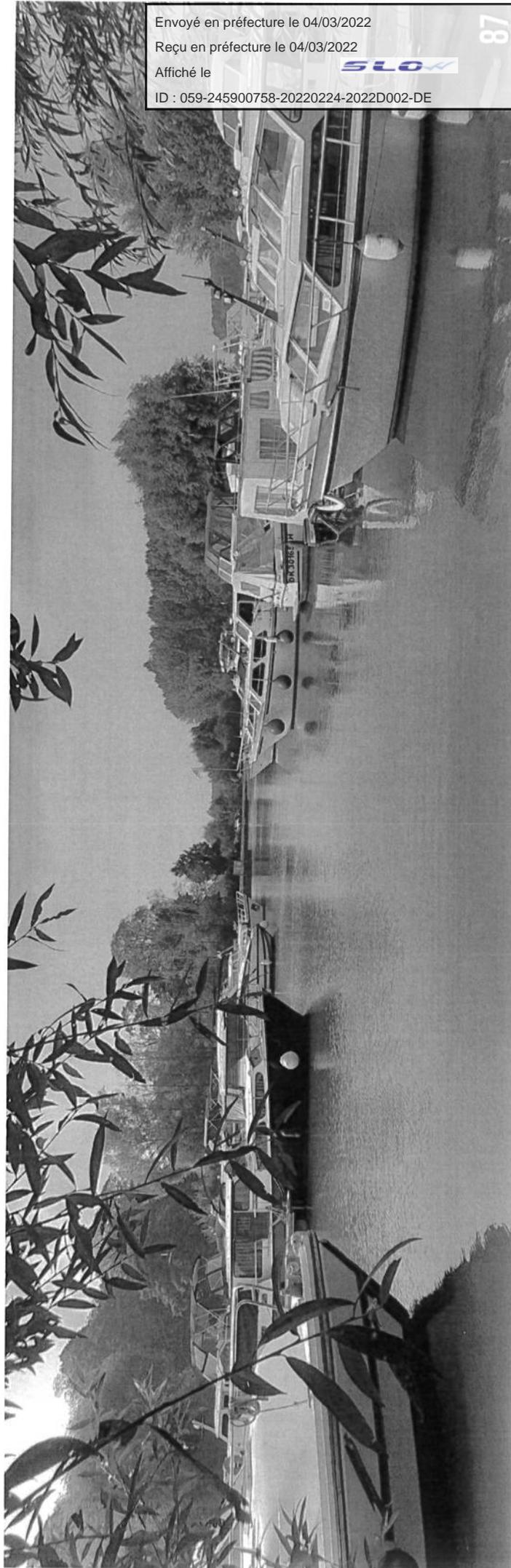




# BUDGET DU PORT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	17 421,15 €	33 091,52 €	50 512,67 €
Dépenses	366 205,75 €	123 781,15 €	489 986,9 €
Résultat provisoire de l'exercice 2021	- 348 784,6 €	- 90 689,63 €	- 439 474,23 €

L'objectif recherché est de maintenir les dépenses de fonctionnement en les finançant par les recettes de fonctionnement (hors charges de personnel).



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

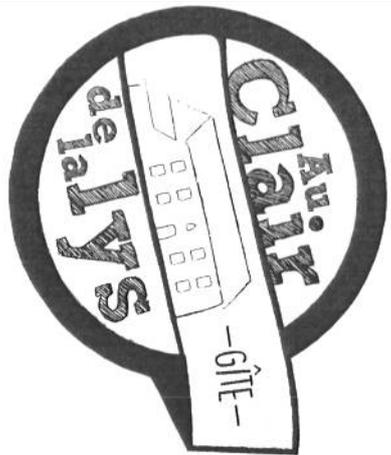
Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLOK

87

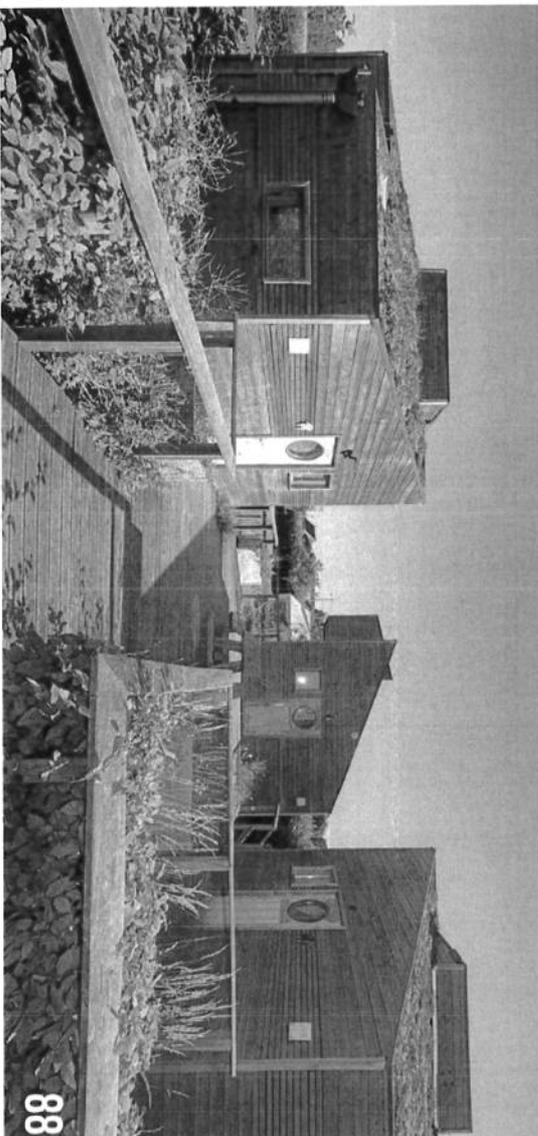
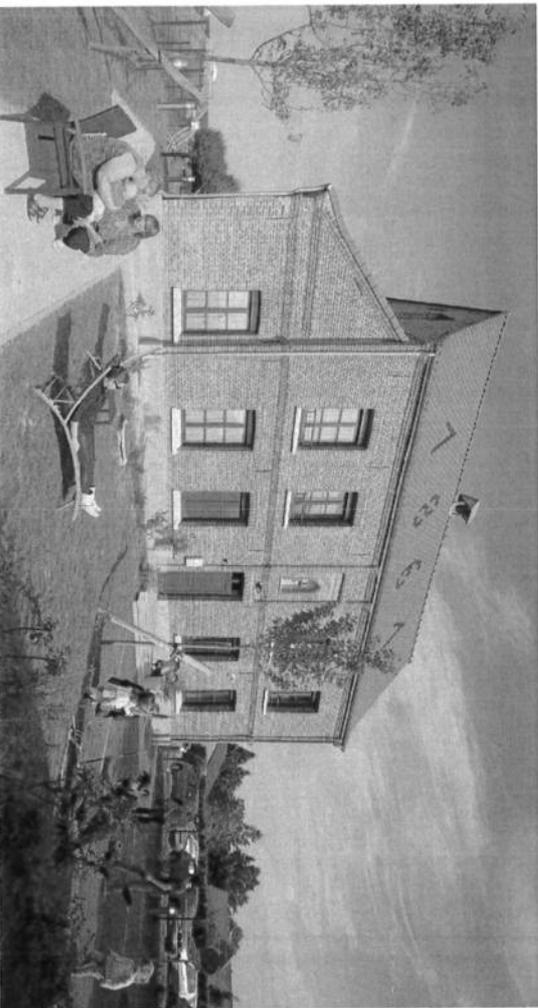


# BUDGET GÎTE ÉCOLODGES



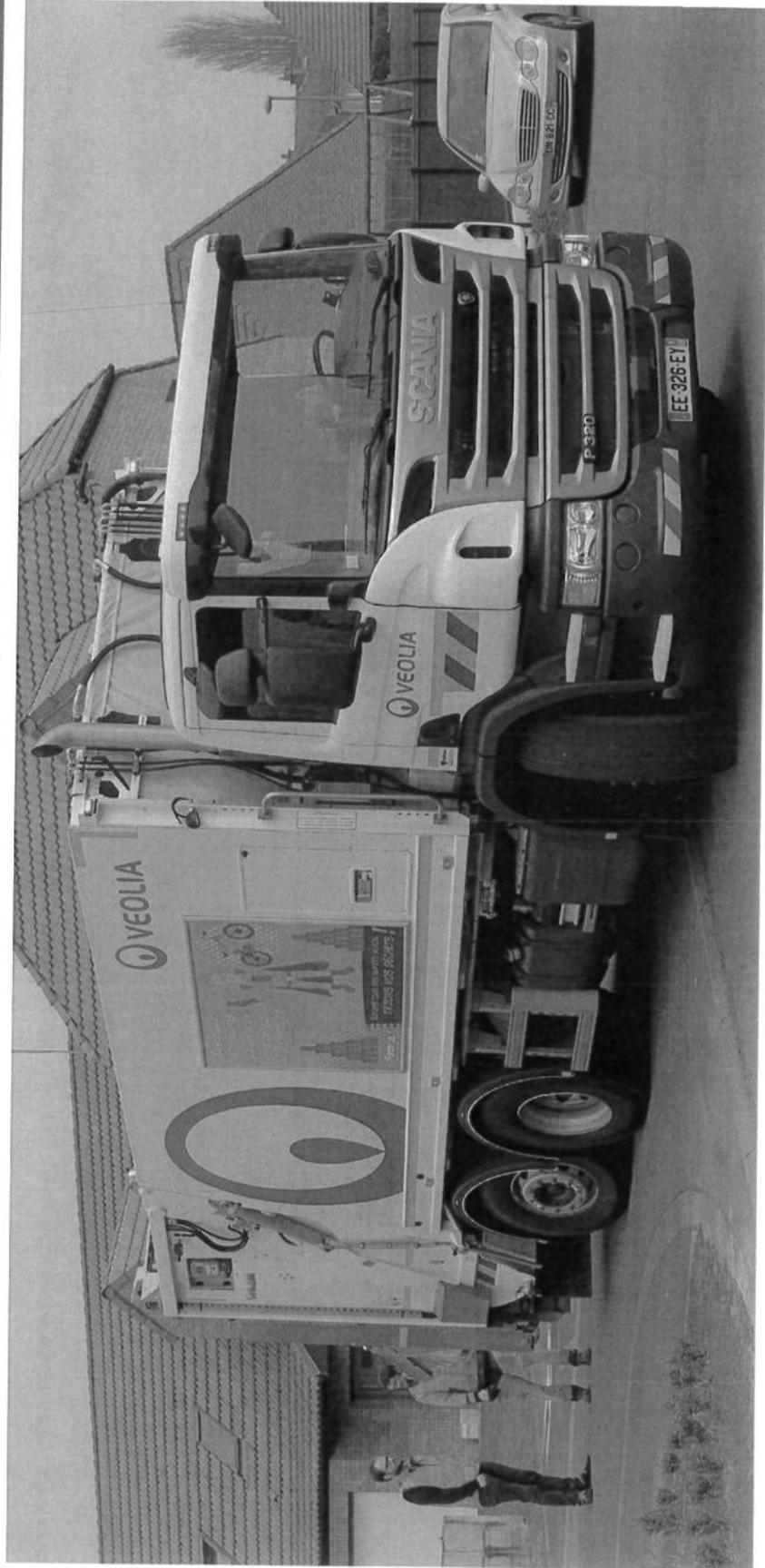
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	508 746,89 €	51 059,75 €	559 806,64 €
Dépenses	3 365,72 €	426 603,05 €	429 968,77 €
<b>Résultat provisoire de l'exercice 2021</b>	<b>505 381,17 €</b>	<b>- 375 543,30 €</b>	<b>129 837,87 €</b>

Le budget d'investissement étant consacré à l'entretien des deux sites, l'objectif recherché est de maintenir les dépenses de fonctionnement en les finançant par les recettes de fonctionnement (hors charges de personnel).



# BUDGET REOM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	679 793,29 €	9 366 252,35 €	10 137 886,20 €
Dépenses	45 333,01 €	3 692 827,36 €	743 380,46 €
Résultat provisoire de l'exercice 2021	634 460,28 €	5 673 425 €	6 307 885,28 €



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE

SLO

89

# **Merçi de votre attention**

**Merçi à : David FLEURBAU**

**Claire FRANCOIS**

**Mélanie VASSEUR**

**Germain JANSOONE**

## Délibération n°2022D002 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Le Conseil de Communauté est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriale, dans une Communauté de Communes comptant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport précise par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Le rapport ci-joint abordera donc successivement :

- le contexte socio-économique et l'environnement général,
- l'analyse de la situation financière et fiscale de la communauté de communes : données et ratios généraux, fiscalité, endettement,
- les éléments de perspectives 2022.

Il est proposé au Conseil de :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2022, sur la base du Rapport annexé au dossier de conseil en sachant que ce débat a dorénavant un caractère décisionnel soumis au vote des élus.

Une discussion s'installe entre les élus communautaires conformément au dossier transmis et reprenant les éléments annexés ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (34 voix POUR, 8 abstentions) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**



Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le



ID : 059-245900758-20220224-2022D002-DE